Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro ICN : 9809
Centre d'intérêt: 238

Du collège à l'université : édition 1990-1991. -- 5e éd. rev. et corr. -- Montréal : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec ; [Québec] : Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, [1990]
58 p. ; 15 x 21 cm.

Version anglaise publ. sous le titre: Guide to Québec universities 1990-1991 edition. Code: 1261-0288 ; 90-1255. Code: 1451-0287 ; 90-1254

Vedette(s) secondaire(s): Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec * Québec (Province). Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

---

Descripteur(s): Information scolaire * Admission à l'université * Guide * Répertoire * Universitaire (Ordre d'enseignement)

La brochure est un document général d'information et un guide à l'intention des personnes, et plus particulièrement des étudiants du collégial québécois, qui désirent entreprendre des études universitaires de premier cycle. Le document ne vise pas à remplacer les publications des universités ou celles du Comité de liaison de l'enseignement supérieur et collégial. Il donne d'abord la définition de certains termes propres au monde universitaire, puis, sous forme de tableaux, fournit des renseignements généraux sur l'admission, indique les principaux services offerts aux étudiants dans chaque université, ainsi que les programmes de premier cycle de chaque université. Il précise ensuite le service d'aide financière offert par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et donne des renseignements plus particuliers pour chaque établissement universitaire.

Type de document
Notice(s) connexe(s): 887691

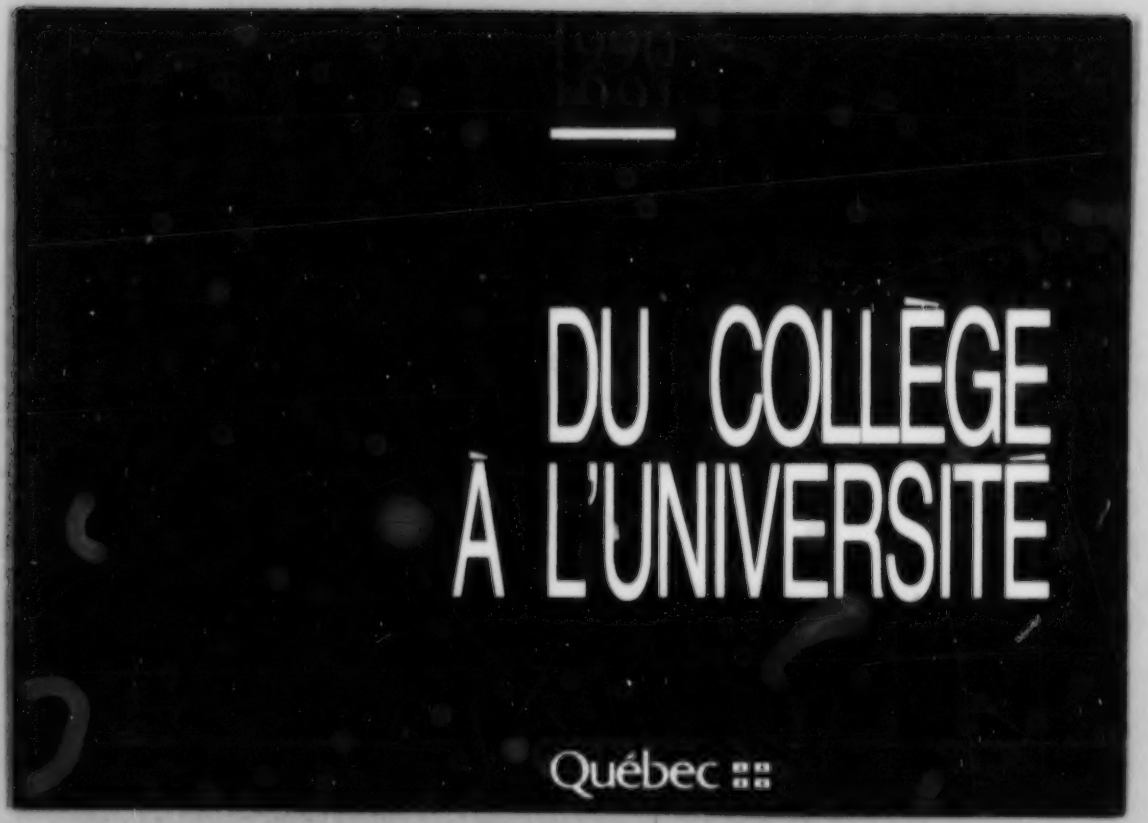
DU COLLÈGE
À L'UNIVERSITÉ
Québec

Du collège à l'université

Édition 1990-1991

Du collège à l'université

Édition 1990-1991

Présentation

Cette brochure est un document général d'information et un guide à l'intention des personnes (et plus particulièrement des étudiants/es du collégial) qui désirent entreprendre des études universitaires de 1er cycle.

Les universités québécoises offrent également des programmes de 2e et 3e cycles. Pour obtenir des renseignements au sujet de ces programmes, on peut s'adresser directement aux universités.

Ce document ne vise pas à remplacer les publications des universités ou celles du Comité de liaison de l'enseignement supérieur et collégial (CLESEC).

Les universités se réservent le droit d'apporter, sans préavis, des modifications au contenu de ce document.

Les informations contenues dans ce document étaient à jour le 1er juin 1990.

L'édition 1990-1991 de la brochure « Du collège à l'université » est une réalisation conjointe de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
C.P. 952, Succursale Place du Parc
Montréal, Québec, Canada
H2W 2N1
Tél.: (514) 288-8524
Télex: 055-60944

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
1033, rue De La Chevrotière
19e étage
Québec, Québec, Canada
G1R 5K9
Tél.: (418) 643-6788

454, place Jacques Cartier
4e étage
Montréal, Québec, Canada
H2Y 3W3
Tél.: (514) 873-8066

Table des matières

1 Définitions ... 6

2 Renseignements généraux ... 7

3 Principaux services offerts aux étudiants ... 9

4 Programmes de 1er cycle ... 11

5 Aide financière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ... 28

6 Établissements universitaires ... 30
Université Bishop's ... 30
Université Concordia ... 31
Université Laval ... 33
Université McGill ... 36
Université de Montréal ... 39
École des hautes études commerciales ... 42
École polytechnique ... 43
Université du Québec ... 44
Université du Québec à Montréal ... 45
Université du Québec à Trois-Rivières ... 47
Université du Québec à Chicoutimi ... 49
Université du Québec à Rimouski ... 50
Université du Québec à Hull ... 51
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ... 52
École de technologie supérieure ... 54
Télé-université ... 55
Université de Sherbrooke ... 56

1. Définitions

Enseignement universitaire

Ce vocable désigne généralement les études universitaires des 1er, 2e et 3e cycles.

Cycle

On utilise ce terme pour désigner les différentes divisions de l'enseignement universitaire.

Le 1er cycle est la première division de l'enseignement universitaire. Il fait habituellement suite aux études collégiales et comprend des programmes conduisant généralement à l'obtention du grade de bachelier.

Le 2e cycle est la deuxième division de l'enseignement universitaire. On y trouve principalement des programmes de maîtrise.

Le 3e cycle est la troisième division de l'enseignement universitaire. Il comprend les programmes de doctorat.

Programme

Ensemble cohérent de cours ou d'activités portant sur une ou plusieurs disciplines (ou champs d'études).

Baccalauréat

Programme-cadre de 1er cycle conduisant à l'obtention du grade de bachelier. Il existe divers types de baccalauréats. Leur contenu peut porter soit sur une même discipline ou sur un même champ d'études (baccalauréat spécialisé, « Honours » par exemple), soit sur plusieurs disciplines ou champs d'études résultant généralement du cumul de majeures, mineures ou de certificats.

Spécialisé

Baccalauréat dont la majorité des cours portent sur une même discipline ou sur un même champ d'études ou dont la plupart des cours portent sur des disciplines ou des champs d'études jugés connexes.

« Honours »

Baccalauréat spécialisé offert dans les établissements anglophones. Normalement on ne peut demander d'accéder et demeurer à un tel programme qu'après une première année d'études réussie avec des résultats supérieurs.

Majeure

Programme-cadre dont la plupart des cours portent sur une même discipline ou un même champ d'études. Il est généralement la composante principale d'un baccalauréat avec majeure.

Mineure

Programme-cadre dont la plupart des cours portent sur une même discipline ou sur un même champ d'études. Il est généralement la composante complémentaire d'un baccalauréat.

Diplôme

Dans le tableau des programmes, ce terme désigne un acte attestant la réussite à un programme comportant généralement 60 crédits.

Certificat

Acte attestant la réussite à un programme cohérent d'études universitaire comportant généralement 30 crédits.

Admission et inscription

L'admission constitue la première des deux étapes administratives préalables à la poursuite des études universitaires. La deuxième étape est l'inscription.

Pour pouvoir s'inscrire, l'étudiant doit d'abord avoir été admis officiellement.

Il est inscrit officiellement lorsqu'il a satisfait à toutes les exigences imposées à cette fin par son université.

2. Renseignements généraux (1er cycle)

2. Date limite d'acceptation par l'étudiant de l'offre d'admission reçue avant le 15 mai pour le trimestre d'automne	1er JUIN

2. Renseignements généraux (suite)

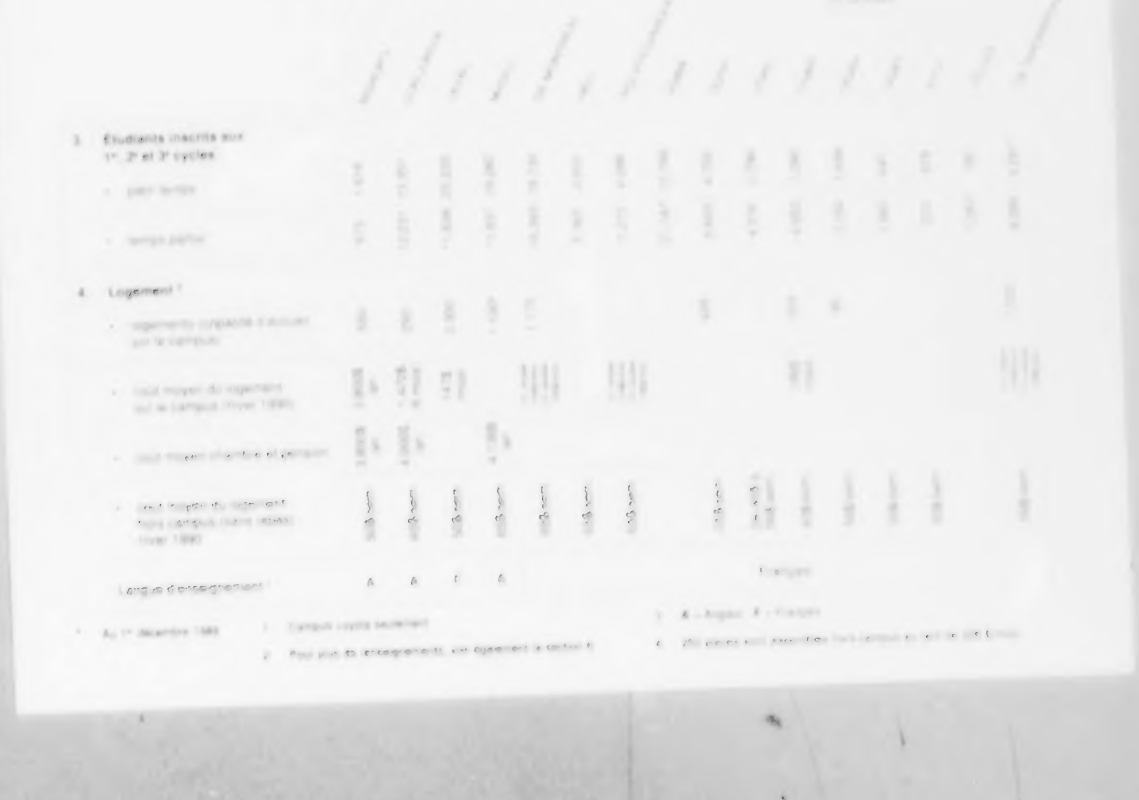

3. Principaux services offerts aux étudiants (en plus de l'enseignement et de la recherche)

3. Principaux services offerts aux étudiants (en plus de l'enseignement et de la recherche) (suite)

Journal de l'université

Librairie

Logement (Service de)

- sur le campus

- hors du campus

Loisirs pour cultivés

Marché du livre usagé

Pastorale

Placement

Protecteur du citoyen universitaire

Santé

Service aux handicapés

Service bancaire

- Service complet

- Guichets automatiques

Sports

Stationnement

- Sources de la gestion

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991

I Sciences de la santé/*Health Sciences*

- Biologie médicale
- Ergonomie
- Ergothérapie/Occupational Therapy
- Hygiène dentaire
- Inhalothérapie
- Médecine/Medicine
- Médecine dentaire/Dentistry
- Médecine vétérinaire
- Nursing communautaire
- Optométrie
- Orthophonie et audiologie
- Pharmacie
- Physiothérapie/Physiotherapy
- Santé communautaire
- Santé et sécurité du travail
- Santé mentale
- Sciences infirmières/Nursing
- Sciences infirmières: milieu clinique
- Soins infirmiers

II Sciences pures et appliquées/*Pure and Applied Sciences*

- Actuariat/Actuarial Mathematics
- Agriculture/Agriculture
- Agro-économie/Agricultural Economics
- Aliments, sciences et technologies des, Food Administration, Food Science
- Aménagement des ressources forestières
- Analyse chimique
- Anatomical Science
- Animal Science

NOTE : Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés, dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent à la section 5 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

Application de l'informatique
Architecture Architecture
Architecture de paysage
Assurance de la qualité Quality Control
Technologie
Bio. agronomie Genera Agriculture
Biochimie Biochemistry
Biologie Biology
Biologie, Enseignement secondaire de la
Biology, High School Teaching of
Biophysique
Bon. Science et technologie du
Botanique Botanical Sciences
Chimie Chemistry
Chimie, Enseignement secondaire de la
Chemistry, High School teaching of
Consommation Food and
Consumer Services
Construction, Science de la
Design de l'environnement
Design d'intérieur
Design industriel
Diététique Dietetics
Éco. Sciences et techniques de l'
Écologie Ecology
Économie rurale
Électricité du bâtiment
Enseignement en sciences
Teaching of Science
Environnement, Science de l'
Environmental Biology Studies

NOTE : Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent à la section II de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

Programme	[illegible]
Génie Engineering	
Building	[illegible]
Chimique Chemical	[illegible]
Civil Civil	[illegible]
Construction et gestion	[illegible]
Des matériaux	[illegible]
Électrique Electrical	[illegible]
Forestier	[illegible]
Génétique	[illegible]
Géologique	[illegible]
Industriel Industrial	[illegible]
Informatique Computer	[illegible]
Mécanique Mechanical	[illegible]
Mécanique manufacturier	[illegible]
Métallurgique Metallurgical	[illegible]
Mines et minéralurgie	[illegible]
Minier Mining and Applied Geophysics	[illegible]
Physique	[illegible]
Production automatisée	[illegible]
Rural Agricultural	[illegible]
Unifié	[illegible]
Géographie physique	[illegible]
Geography, physical	[illegible]
Géologie Geological Sciences	[illegible]
Géologie appliquée	[illegible]
Géomatique (géodésie et arpentage)	[illegible]
Geophysics	[illegible]
Immunology	[illegible]
Informatique Computer Science	[illegible]
Informatique appliquée	[illegible]

(1) [illegible]
(2) [illegible]

NOTE : [illegible]

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

Informatique appliquée à l'enseignement, à l'éducation
Informatique de gérie
Computer Engineering
Informatique de gestion
Management Systems
Informatique, Enseignement en
Informatique mathématiques
Computer Science & Mathematics
Introduction aux biotechnologies
Logiciels, Développement de
Software Development
Mathématiques Mathematics
Mathématiques appliquées (statistiques)
Mathematics (applied & statistics)
Mathématiques économie
Mathématiques, Enseignement des
Mathematics, Teaching of
Mathématiques et sciences, Ens. des
Mathematics & Sciences, Teaching of
Mécanique du bâtiment
Météorologie
Micro-informatique Microcomputers
Microprocesseurs, Systems Architecture
Microbiologie Microbiology
Microbiology and Immunology
Microélectronique
Natural Sciences
Nutrition Nutrition
Opérations forestières
Food management

NOTE : Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés. Sont indiquées et le numéro de référence figurant à la section 3 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

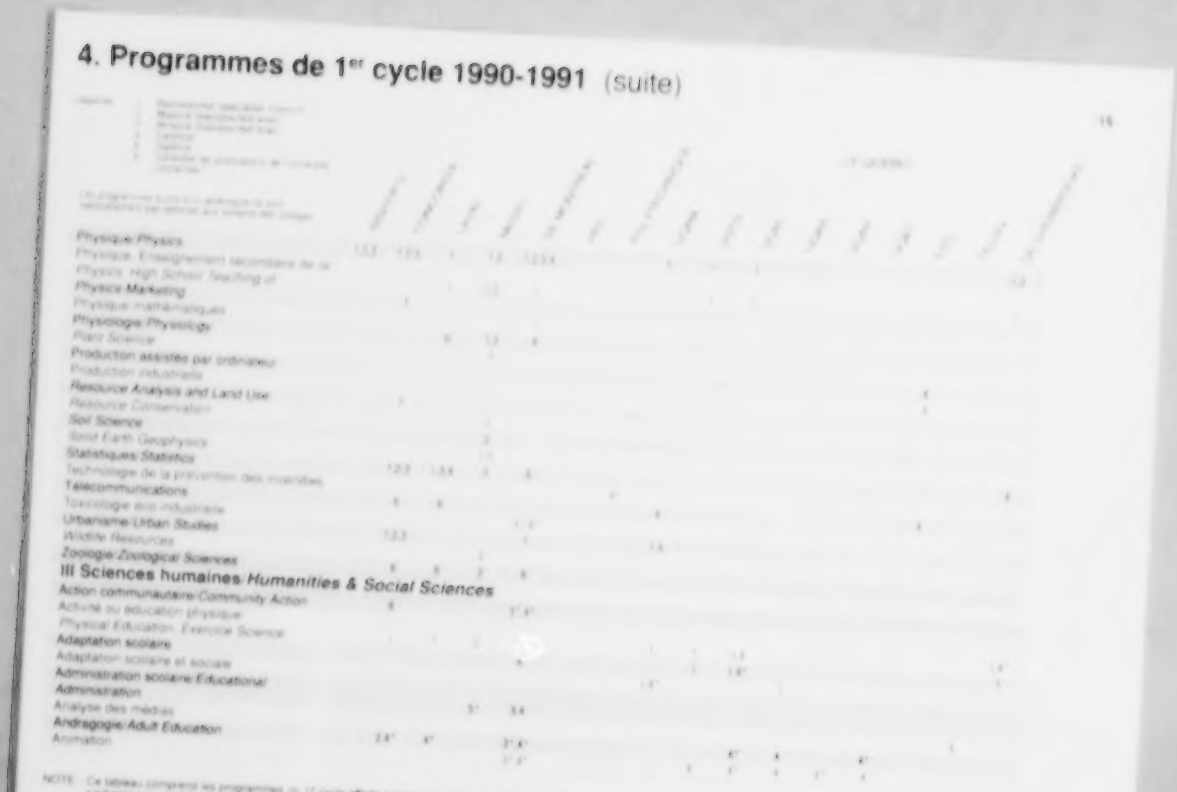

NOTE : Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements s'adresser aux établissements concernés, dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent à la section 6 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

Programme	Établissements
Anthropologie/Anthropology	[illegible]
Applied Social Science	[illegible]
Application pédagogique de l'ordinateur	[illegible]
Computer Assisted Learning	[illegible]
Archéologie/Archaeology	[illegible]
Archéologie classique/Classic Archaeology	[illegible]
Archivistique	[illegible]
Broadcast Journalism	[illegible]
Canadian Studies	[illegible]
Child Studies	[illegible]
Communication and Journalism	[illegible]
Communication/Communication Studies	[illegible]
Communication organisationnelle	[illegible]
Communication publique	[illegible]
Community Services	[illegible]
Créativité	[illegible]
Criminologie	[illegible]
Culture religieuse	[illegible]
Culture scientifique et technologique	[illegible]
Démographie	[illegible]
Développement de la pratique éducative	[illegible]
Droit, sciences juridiques/Law	[illegible]
Droit (le) et les citoyens	[illegible]
Droit social et du travail	[illegible]
Économie, Enseignement sec. de l'	[illegible]
Economics, High School Teaching of	[illegible]
Économie familiale, Enseignement de l'	[illegible]
Économie familiale et sociale	[illegible]
Home Economics Education	[illegible]
Économique/Economics	[illegible]
Éducation, Sciences de l'Éducation	[illegible]

NOTE : Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements s'adresser aux établissements concernés, dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent à la section 6 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

Légende [illegible]

Programme
Éducation de la petite enfance
Éducation en milieu de garde
Éducation interculturelle
Éducation morale
Enfance inadaptée
Enfance inadaptée, Enseignement à l'
Special Education
Enseignement/Education
Au collégial/Collegial
Au secondaire/High School
Préscolaire/Early Childhood
Préscolaire et primaire
Elementary Education
Enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique, en milieu amérindien
Enseignement de la formation personnelle et sociale
Enseignement de la morale et de la religion catholiques au secondaire
Enseignement de l'initiation à la technologie
Enseignement d'une langue seconde/ *Teaching of a Second Language*
Enseignement du français langue maternelle au primaire
Enseignement moral et religieux
Enseignement professionnel Vocational Education
Enseignement technologique et professionnel
Études africaines/African Studies

NOTE [illegible]

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

Études allemandes	[illegible]
Études arabes	[illegible]
Études autochtones	[illegible]
Études bibliques	[illegible]
Études catéchétiques	[illegible]
Études est asiatiques/East Asian Studies	[illegible]
Études hispaniques/Hispanic Studies	[illegible]
Études juives/Jewish Studies	[illegible]
Études latino-américaines/Latin American and Caribbean Studies	[illegible]
Études néo-helléniques	[illegible]
Études pastorales	[illegible]
Études pluridisciplinaires	[illegible]
Études russes/Russian Studies	[illegible]
Études sur les femmes/Women's Studies	[illegible]
Family Life Education	[illegible]
Formation au plein air/Outdoor Education	[illegible]
Formateurs d'adultes en milieu scolaire	[illegible]
Géragogie	[illegible]
Géographie/Geography	[illegible]
Géographie et aménagement	[illegible]
Géographie humaine/Human Geography	[illegible]
Géographie, Enseignement sec. de la/Geography, High School Teaching of	[illegible]
Gérontologie	[illegible]
Gestion des documents administratifs et des archives	[illegible]
Gestion prospective du travail	[illegible]
Histoire/History	[illegible]
Histoire, Enseignement secondaire de l'/History, High School Teaching of	[illegible]

NOTE Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés, dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent à la section 6 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

History and Philosophy of Science	
Humanistic Studies, Humanities	
Immigration et relations interethniques	
Information et journalisme	
Information scolaire et orientation professionnelle	
Insertion sociale et professionnelle des jeunes	
Instructeurs en milieu de travail	
Interprétation et animation du patrimoine	
Intervention éducative en milieu familial et communautaire	
Intervention en sciences humaines	
Intervention psycho éducative	
Intervention psycho sociale	
Jewish Studies, Teaching of	
Journalisme, Journalism	
Judaic Studies	
Library Studies	
Mesure et évaluation	
Middle East Studies	
North American Studies	
Northern Studies	
Orientation, Sciences de l'	
Orthopédagogie	
Pastorale	
Pédagogie et didactique	
Philosophie, Philosophy	
Political Economy	
Psychobiology	
Psycho éducation	

NOTE : Ce tableau compare les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés. Leur adresse et le numéro de téléphone figurent à la section 5 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

NOTE : Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés, dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent à la section II de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

IV Sciences de l'administration, Administration Business, Commerce, Administration

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (Suite)

Programme	
Gestion du personnel, des ressources humaines et des relations de travail	[illegible]
Personnel, Human Resource Management	[illegible]
Gestion du travail de bureau	[illegible]
Gestion et intervention touristiques	[illegible]
Gestion information et systèmes	[illegible]
Management Information Systems	[illegible]
Gestion internationale	[illegible]
Gestion publique	[illegible]
Health and Social Services Management	[illegible]
Marketing Marketing	[illegible]
Marketing Research	[illegible]
Méthodes quantitatives	[illegible]
Quantitative Methods	[illegible]
Recherche opérationnelle	[illegible]
Operations Research	[illegible]
Relations industrielles ou de travail	[illegible]
Industrial Relations	[illegible]
Transport	[illegible]
V Beaux Arts Fine Arts	
Arts d'impression Printmaking	[illegible]
Art dramatique Drama, Theatre	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Arts, Enseignement des	[illegible]
Arts plastiques Studio Art	[illegible]
Arts plastiques, Enseignement des	[illegible]
Art Education	[illegible]
Arts visuels	[illegible]
Cinéma et vidéo	[illegible]
Danse Dance	[illegible]

NOTE : [illegible]

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (suite)

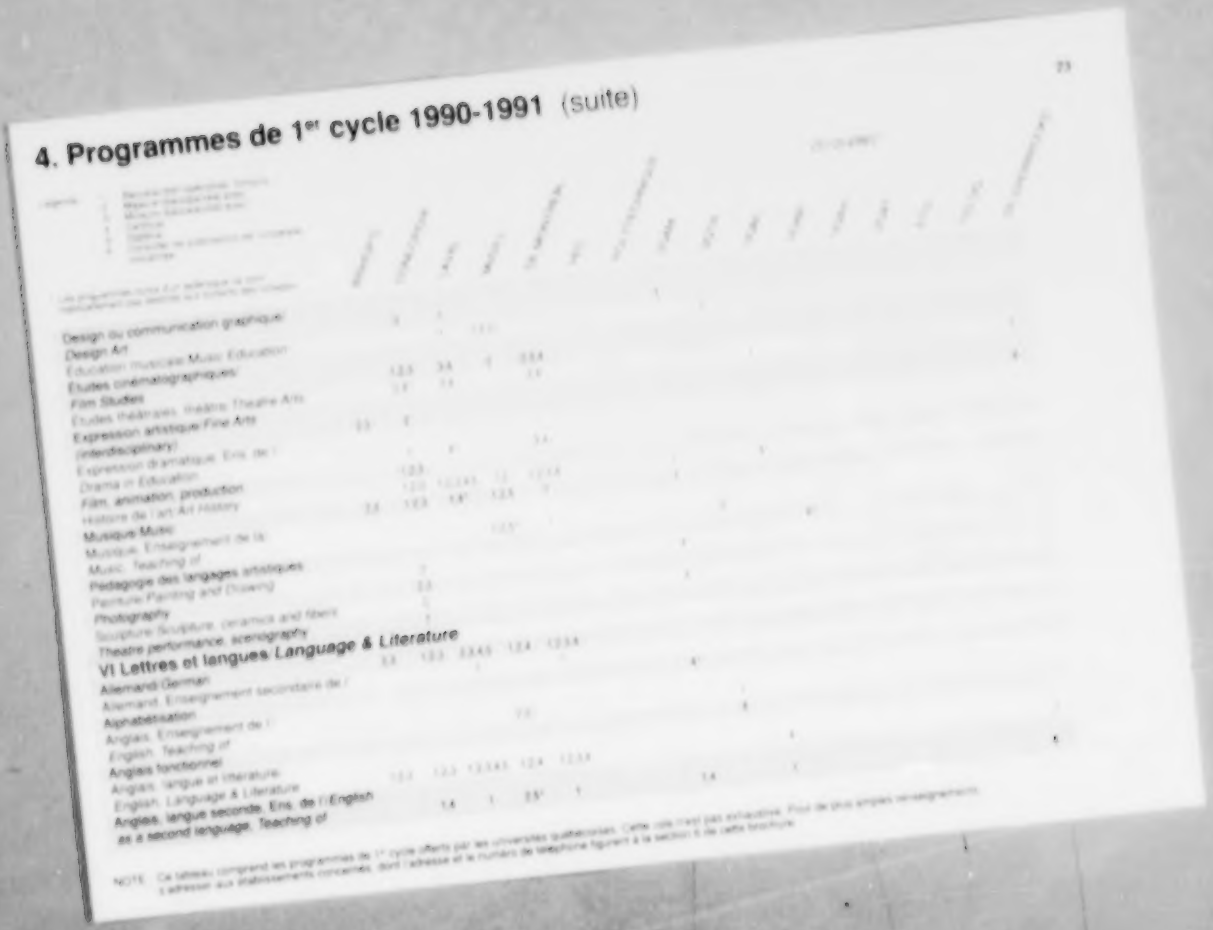

NOTE : Ce tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés, dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent à la section 5 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (Suite)

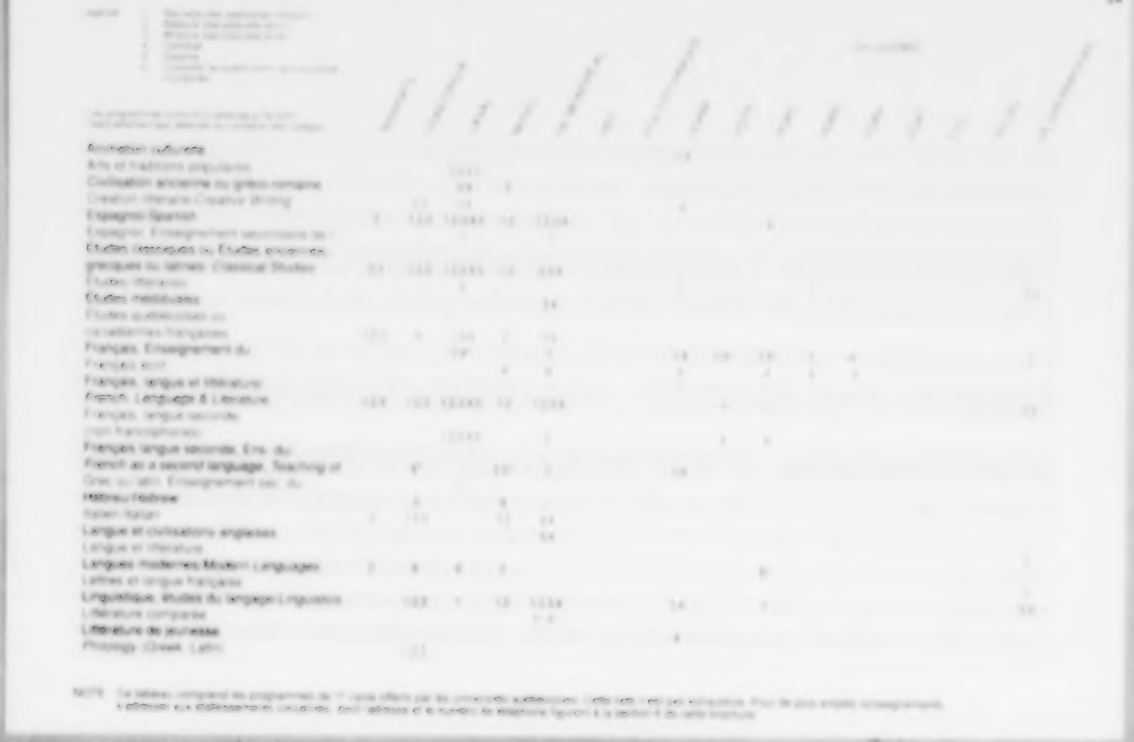

NOTE : Le tableau comprend les programmes de 1er cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux établissements concernés. Leur adresse et le numéro de téléphone figurent à la section 4 de cette brochure.

4. Programmes de 1er cycle 1990-1991 (Suite)

VII Autres *Others*

5. Aide financière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

La Direction générale de l'aide financière aux étudiants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science offre un programme d'aide financière sous forme de prêts et de bourses. Ce programme favorise l'accès des études collégiales et universitaires aux étudiants qui désirent poursuivre de telles études mais ne possèdent pas les ressources financières suffisantes.

Le montant de cette aide est déterminé selon les études poursuivies et la situation personnelle et familiale du candidat. Cependant, l'aide accordée ne finance pas les études à 100 p. 100. L'étudiant lui-même, son conjoint ou ses parents doivent participer au financement des études proportionnellement à leurs ressources respectives; en outre, ils ne peuvent se considérer comme libérés de cette obligation à la suite d'une décision personnelle.

L'aide accordée prend la forme d'un prêt pendant la durée des études du candidat; si ce prêt ne suffit pas pour répondre à ses besoins, une bourse s'y ajoute.

Les candidats peuvent obtenir les formulaires de demande d'aide financière du responsable de l'aide financière de leur établissement d'enseignement ou au :

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'aide
financière aux étudiants
1033, rue De La Chevrotière
22e étage
Québec (Québec)
G1R 5K9
Téléphone : (418) 643-3750

Il est très important de respecter les dates limites pour l'envoi du formulaire de demande d'aide :

- le 31 mai, pour l'étudiant qui a présenté une demande d'aide l'année précédente ;
- le 30 juin, pour l'étudiant qui en est à sa première demande ;
- 45 jours après la date inscrite sur la lettre d'admission à l'établissement d'enseignement que l'étudiant fréquentera si cette date est postérieure au 15 mai. Cette lettre doit obligatoirement être jointe au formulaire de demande ;
- le 31 janvier, pour l'étudiant qui commence ses études au trimestre d'hiver.

Des programmes qui répondent à des besoins particuliers

La Direction générale de l'aide financière aux étudiants offre sept autres programmes destinés à satisfaire des besoins particuliers. Ces programmes sont : le Programme de bourses pour étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, le Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, le Programme de bourse pour les permanents élus des associations d'étudiants et le Programme de remboursement différé. Trois programmes touchent la langue seconde : les bourses d'étude en langue seconde (temps plein ou cours d'été), les bourses pour moniteurs en langue seconde

Des programmes pour les étudiants étrangers

La Direction de la coopération administre le Programme québécois de bourses d'excellence. Ces bourses, offertes par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, permettent à des étudiants de pays en développement dont les besoins prioritaires coïncident avec des domaines dans lesquels les universités québécoises font figure de proue, de poursuivre leurs études universitaires au Québec. Par ailleurs, la Direction de la coopération assure la gestion du Programme canadien de bourses de la francophonie. Ces bourses sont offertes aux personnes des pays en développement membres de la francophonie qui sont admissibles à l'assistance canadienne de développement.

Un nombre limité d'étudiants étrangers ressortissants de pays avec lesquels le Québec a signé une entente en matière de droits de scolarité, peuvent toutefois bénéficier d'une exemption des droits de scolarité majorés qui sont normalement exigés des étudiants étrangers. Ces étudiants voient ainsi leurs droits de scolarité ramenés au même montant que ceux des étudiants québécois.

Des programmes de bourses pour les étudiants québécois désireux de poursuivre des études universitaires à l'étranger

De nouveaux horizons universitaires s'offrent aux étudiants québécois grâce aux programmes de « Bourses d'études à l'étranger » administrés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science avec la collaboration du ministère des Affaires internationales.

Les pays participants sont :

- Allemagne (République fédérale)
- Brésil
- Chine (République populaire)
- Colombie
- Corée (République)
- Louisiane (États-Unis)
- Mexique
- Tunisie

Il s'agit de bourses de maîtrises et de doctorats, sauf pour la Tunisie.

Calendrier de dépôt de candidature

Bourses Québec–RFA	12 octobre 1990
Bourses Québec–Corée	26 octobre 1990
Bourses Québec–Colombie	2 novembre 1990
Bourses Québec–Mexique	2 novembre 1990
Bourses Québec–Brésil	16 novembre 1990
Bourses Québec–Chine	16 novembre 1990
Bourses Québec–Tunisie	11 janvier 1991
Bourses Québec–Louisiane	1er février 1991

Pour des informations plus détaillées sur ces différents programmes, on peut s'adresser directement au :

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction de la coopération
39, rue Saint-Louis, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 3Z2
Téléphone : (418) 644-3235

6. Établissements universitaires

Université Bishop's

Adresse

Lennoxville (Québec)
J1M 1Z7

Numéros de téléphone importants

Bureau des admissions	(819) 822-9650
Liaison, renseignements sur les programmes	(819) 822-9681
Sans frais	1-800-567-2792

Données sur l'admission

Les étudiants détenteurs du DEC ou de son équivalent peuvent être admis. Les étudiants adultes âgés d'au moins 23 ans peuvent être admis après examen de leur dossier scolaire et évaluation de leur expérience professionnelle. Chaque demande est étudiée par le Comité d'admission de l'Université, seul juge de l'admissibilité de chaque candidat.

Particularités de l'Université

a) Milieu
L'Université Bishop's offre un cadre d'études idéal pour tous ceux qui recherchent une formation de qualité en arts, en science et en gestion. Les programmes d'études couvrent un large champ de connaissances et visent davantage l'interdisciplinarité que la spécialisation. Tous les édifices et les services sont situés à moins de 100 mètres du centre étudiant sur un campus de 500 acres. Le campus se trouve à 7 km de Sherbrooke et à 180 km de Montréal. On y trouve des résidences modernes, spacieuses et mixtes pour 550 étudiants. Le complexe sportif et le théâtre comptent parmi les mieux équipés au Canada.

b) Études
L'Université offre un programme personnalisé et flexible permettant un chevauchement d'options qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Les étudiants des programmes général et spécialisé doivent normalement acquérir 90 crédits durant leurs trois années à l'Université. On encourage les discussions avec les professeurs avant et après les cours.

c) Admission contingentée
Les admissions aux programmes de la Division de l'administration sont limitées. Pour être admis à ces programmes, les candidats doivent avoir une moyenne de 70% ou plus. Le deuxième choix des candidats qui n'auront pu être admis à ces programmes sera examiné d'office. L'admission aux autres programmes n'est pas contingentée, mais compte tenu de ses dimensions réduites, Bishop's ne peut accueillir qu'un nombre limité d'étudiants. L'Université s'est toujours efforcée cependant d'admettre le plus grand nombre possible de candidats qualifiés.

Droits de scolarité et autres frais

Les programmes de scolarité pour les programmes de 1er cycle (maximum 36 crédits par année) varient de 900 $ à 940 $ par trimestre. Les droits additionnels s'ajoutent au coût approximatif de 170 $ par trimestre. Les droits de scolarité pour les étudiants étrangers s'élèvent à 2 900 $ par trimestre auxquels s'ajoutent 210 $ de droits additionnels.

Les droits doivent être payés en entier au moment de l'inscription en septembre et en janvier.

Bourses d'études

Les bourses offertes aux étudiants de 1re année comprennent des bourses de 3 000 $ et de 2 000 $ octroyées annuellement et accordées pour 3 ans au maximum selon le mérite scolaire. Trois autres bourses sont également octroyées aux nouveaux étudiants. La bourse Williams, d'un montant de 4 000 $, est accordée au meilleur étudiant en commerce. La bourse des diplômés en « Creative and Performing Arts » (2 000 $) est décernée à un étudiant qui entreprend un programme de théâtre, de musique ou de beaux-arts. La bourse Frank Scott (4 000 $) est accordée en fonction de l'excellence des activités parascolaires et d'une rédaction soumise par le candidat.

Université Concordia

Adresses

Campus Loyola
7141, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H4B 1R6

Campus Sir George Williams
1455, rue de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1M8

Numéros de téléphone importants

Bureau des admissions	(514) 848-2668
Aide financière	
Loyola	(514) 848-3507
Sir George Williams	(514) 848-3522
Liaison, renseignements sur les programmes	(514) 848-4970
Numéro général de l'Université	(514) 848-2424

Données sur l'admission

Le Bureau des admissions est chargé de l'analyse et du traitement des demandes d'admission aux programmes du 1er cycle. Cela comprend l'évaluation du dossier scolaire du candidat et l'octroi d'équivalences et d'exemptions, le cas échéant. Au besoin, le Bureau consulte la faculté ou le département concerné. Chacun des deux campus de l'Université possède son propre Bureau des admissions, on peut y obtenir les formulaires de demande d'admission ainsi que tous les renseignements et les modalités qui s'y rapportent. Toutes les demandes d'admission, toutefois, sont traitées à l'adresse suivante où les candidats doivent faire parvenir les demandes d'admission et les documents justificatifs requis :

Université Concordia
Centre des demandes d'admission
C.P. 2900
Montréal (Québec)
H3G 2R6

Le DEC, sauf cas de force majeure, est exigé des candidats en provenance des cégeps et collèges du Québec. La qualité d'ensemble du dossier scolaire retiendra l'attention.

Par exemple, les notes seront comparées à la moyenne de classe, en privilégiant les résultats obtenus dans les cours connexes ou préalables au programme d'études que se propose de suivre le candidat. Les titulaires d'un DEC professionnel sont également admissibles.

L'acceptation à un programme ne peut être définitive tant qu'on n'a pas reçu tous les documents nécessaires. Toutefois, on admettra conditionnellement le candidat sur la foi des résultats de ses trois premiers trimestres, en supposant qu'il terminera avec succès son dernier trimestre d'études et qu'il aura alors satisfait à toute autre exigence particulière d'admission. Le candidat est prié de joindre à sa demande d'admission une liste des cours auxquels il est inscrit pour le trimestre courant, en plus des relevés de notes des trimestres précédents. Lorsqu'un candidat ne peut être admis à un programme pour quelque raison que ce soit, son second choix de programme est automatiquement pris en considération.

Les étudiants à temps plein et partiel sont normalement admis en septembre; cela n'exclut cependant pas la possibilité d'être admis en janvier ou au trimestre d'été. Les nouveaux étudiants sont admis s'il reste de la place.

Tout candidat admis à temps plein doit verser un acompte de 50 $. Ce montant non remboursable est soustrait des droits de scolarité au moment de l'inscription.

Particularités de l'Université

L'Université Concordia est née en 1974 de la fusion de l'Université Sir George Williams et du Collège Loyola. Elle se compose donc de deux campus qui ont chacun conservé leur identité géographique et physique propre : le campus *Sir George Williams*, en plein centre-ville de Montréal, et le campus *Loyola*, à l'extrémité ouest de la ville. L'Université assure la navette par autobus entre les deux campus. Deux résidences pouvant accueillir 250 étudiants, garçons et filles, se trouvent sur le campus Loyola.

L'Université Concordia est une université de langue anglaise; la langue d'enseignement y est l'anglais; l'étudiant peut cependant remettre ses travaux et ses examens en français.

Quatre facultés y offrent huit grades de premier cycle et un large éventail de programmes de maîtrise et de doctorat.

Grades de premier cycle

B.A.	– Bachelor of Arts
B.Ed.	– Bachelor of Education (English as a Second Language)
B.Sc.	– Bachelor of Science
B.Comm.	– Bachelor of Commerce
B.Admin.	– Bachelor of Administration
B.Eng.	– Bachelor of Engineering
B.Comp.Sc.	– Bachelor of Computer Science
B.F.A.	– Bachelor of Fine Arts

La faculté des arts et des sciences, en plus de ses programmes fondés sur une seule discipline, offre de nombreux programme interdisciplinaires.

Fidèle à ses origines, l'Université Concordia dessert autant les étudiants à temps partiel que les étudiants à temps plein. Les uns et les autres, en effet, suivent le~ mêmes programmes offerts le jour et le soir.

En septembre 1990, l'admission aux programmes suivants était contingentée :

Faculté des arts et des sciences :
- Actuarial Mathematics
- Applied Social Science
- Chemistry
- Child Studies
- Communication Studies
- Early Childhood Education
- Economics
- English
- Exercise Science
- French/English Translation
- Journalism
- Leisure Studies
- Psychology
- Sociology

Faculté de commerce et d'administration :
- B. Comm. et B. Admin. : Temps complet

Note : Les candidats admissibles qui se voient refuser une place à temps complet en raison du contingentement peuvent songer en second lieu à étudier à temps partiel. Il faut toutefois souligner que de nombreux étudiants veulent passer d'un programme à temps partiel à un programme à temps complet au sein de la Faculté de commerce et d'administration. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau des admissions.

Faculté de génie et d'informatique :
- Tous les programmes.

Faculté des beaux-arts :
- Tous les programmes.

Droits de scolarité et autres frais

À raison de 29,33 $ l'unité et d'une charge de 30 unités/année pour la plupart des étudiants, les droits de scolarité s'élèvent à 880 $ par an. Depuis mai 1984, ces frais sont d'environ 6 300 $ par an pour un étudiant étranger à temps plein. Ce montant comprend les frais de scolarité à 195 $ l'unité, la prime d'assurance-maladie d'environ 350 $ et les frais de service~ aux étudiants.

Les collèges

La faculté des arts et des sciences a créé de petites unités qui offrent un enseignement personnalisé. Les candidats à la faculté des arts et des sciences peuvent également s'inscrire à l'un des collèges. Pour ce faire, en plus de choisir un programme précis, par exemple «Specialization Psychology», les personnes désireuses de s'inscrire à l'une des unités énumérées ci-après doivent le préciser à la case «B» du formulaire de demande d'admission.

Ces collèges sont les suivants :
- Institut d'enseignement coopératif
- Collège des arts libéraux
- Collège Lonergan
- École des affaires publiques et communautaires
- Institut Simone de Beauvoir
- Collège des sciences

Les programmes coopératifs sont offerts en :
- Chimie
- Génie du bâtiment
- Informatique
- Mathématiques
- Physique
- Sciences de l'exercice
- Sciences économiques

Logement sur le campus

Campus *LOYOLA* seulement

Location (septembre-avril) :

simple	1 600 $
double	1 400 $

Réservation

1. Dès que possible, adresser une demande écrite au :

   Directeur du service du logement
   Pavillon Hingston, local 156
   Université Concordia
   7141, rue Sherbrooke Ouest
   Montréal (Québec)
   H4B 1R6

2. Dépôt : 55 $ (remboursable en cas d'annulation avant le 1er août)

Sélection

1. premier arrivé, premier servi

2. l'admission à l'université ne garantit pas une place en résidence

N° de téléphone
(514) 848-4755

Université Laval

Adresse

Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
(2440)
Cité Universitaire
Québec, G1K 7P4

Numéros de téléphone importants

pour toute question relative à :

- l'admission à l'Université
  (418) 656-3080
- l'information sur les programmes
  (418) 656-3080
- l'aide financière
  (418) 656-3332

Données sur l'admission

Pour être admissible à tout programme de cours du 1er cycle, il faut obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC général ou professionnel) ou son équivalent et satisfaire, le cas échéant, aux exigences particulières du programme choisi. Pour plus de renseignements, consulter le "Guide de l'admission" publié chaque année par l'Université et distribué dans les collèges.

a) Cheminement du dossier
Toute demande d'admission doit être transmise au Bureau du registraire.

Le dernier constitue un dossier pour chaque candidat. Après analyse des dossiers en fonction des programmes auxquels les candidats désirent être admis, il en achemine copie aux comités d'admission concernés.

Les comités d'admission étudient les dossiers et font part de leurs décisions au Bureau du registraire. Des réponses sont ensuite transmises aux candidats.

Bien que certains candidats au trimestre d'automne reçoivent leur réponse dès le mois de mars, la plupart des décisions sont rendues entre le début d'avril et la mi-mai.

Les candidats admis reçoivent, la plupart du temps, une offre conditionnelle d'admission qu'ils doivent officialiser lorsque le Bureau du registraire reçoit la preuve que toutes les conditions ont été remplies. À moins d'indication contraire, les candidats ont jusqu'au moment de l'inscription pour produire ce qui leur a été demandé.

b) Traitement des choix de l'étudiant
Les candidats au trimestre d'automne peuvent, s'ils le désirent, poser leur candidature à deux programmes de cours différents.

On suggère toutefois d'indiquer un seul choix sauf lorsque l'admission au programme du conjoint le premier choix est contingentée.

Le Bureau du registraire fait parvenir en même temps aux comités d'admission les deux choix de programmes de cours formulés par les candidats. Ainsi, ces derniers reçoivent de l'Université une réponse pour chacun de leurs choix.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire :
La qualité du dossier scolaire est un critère de sélection. Cette règle de qualité prend une importance particulière lorsque la demande dépasse la capacité d'accueil du programme.

Pour juger du niveau d'excellence des dossiers et en même temps pour éliminer les variations dues aux systèmes d'évaluation différents selon les collèges et les disciplines ou à d'autres variables d'environnement, l'Université compare, pour chacun des cours suivis, les résultats du candidat avec ceux des autres collégiens de son groupe, c'est à dire ceux qui ont suivi le même cours, au même trimestre, dans le même collège.

Pour y arriver, elle recourt à la méthode du rang centile.

Les informations nécessaires à l'obtention du rang centile sont fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Elles sont exprimées en une entité de mesure statistique appelée cote Z. Pour des raisons de commodité, l'Université transforme les cotes Z en rangs centiles.

Tous les cours suivis sont pris en considération à l'exception des cours d'éducation physique, des cours abandonnés en début de session (AB) et des cours portant la mention «incomplet».

N.B. On utilise ce mode d'évaluation pour les dossiers des sortants de collèges et pour ceux des élèves qui, ayant fait leurs études collégiales après 1973, n'ont pas entrepris d'études universitaires au moment de leur demande d'admission.

Dans les autres cas, une étude particulière du dossier s'impose.

d) Admission des adultes
L'Université Laval, au lieu d'offrir des programmes propres aux adultes, favorise plutôt leur intégration aux autres effectifs. L'horaire des cours et les diverses possibilités de cheminement dans les programmes permettent généralement de répondre aux besoins des adultes, tout en leur donnant accès aux diplômes habituellement décernés.

Aux fins d'admissibilité aux études du 1er cycle, l'Université Laval reconnaît qu'une combinaison de scolarité et d'expérience peut parfois, chez l'adulte, compenser l'absence du DEC; elle désigne comme adulte la personne âgée de 21 ans ou plus qui a abandonné les études pendant au moins deux années de suite au moment de la demande d'admission et qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente au diplôme d'études collégiales.

En vue d'assurer aux adultes non détenteurs de DEC les meilleures chances d'accès et de succès aux programmes du 1er cycle, la section de l'aide à l'admission des adultes du Bureau du registraire aide ces derniers dans la formulation de leur projet éducatif, évalue leurs acquis antérieurs et leur propose, si nécessaire, un programme d'appoint. L'évaluation tient compte de la motivation du candidat, des connaissances appropriées qu'il possède et de ses expériences de travail ou de vie.

Particularités de l'Université

a) Milieu
Vaste terrain (environ 190 hectares) facilement accessible, situé à quelques minutes à peine du centre-ville de Québec.

Espaces boisés et verdure.

Vingt-deux pavillons modernes reliés par un réseau de tunnels.

Complexe sportif des mieux équipés.

Résidences pouvant accueillir quelque 2 300 étudiants et étudiantes.

Nombreuses aires de stationnement.

La cité universitaire est régulièrement desservie par le réseau de transport en commun du Québec métropolitain.

b) Études
Régime pédagogique
Le régime pédagogique du 1er cycle offre beaucoup de souplesse à l'étudiant. Il lui permet en effet de poursuivre ses études à son rythme propre en lui laissant la responsabilité de choisir les cours qu'il suivra durant chaque trimestre.

De plus, en cas d'échec à un cours, l'étudiant n'est pas obligé de reprendre l'ensemble des cours du trimestre; il peut poursuivre ses études mais il doit par la suite réparer son échec.

Par ailleurs, l'étudiant doit maintenir, au cours de ses études, pour l'ensemble des cours suivis depuis son inscription au programme, une moyenne plus élevée que la note minimale exigée pour chaque cours.

Le régime pédagogique comporte donc la souplesse de la promotion par cours tout en imposant pour l'ensemble un rendement supérieur à la note minimale de succès dans chaque cours.

Types de programmes de 1er cycle

L'Université offre des programmes dans divers champs d'études. Les programmes du 1er cycle se classent en trois groupes :

a) *Les baccalauréats spécialisés*
Ces programmes comprennent au moins 90 crédits; il s'agit là de la plus importante concentration de cours dans une même discipline ou dans un même champs d'études.

b) *Les majeures*
Les majeures comprennent 60 crédits. Elles sont généralement la composante principale de baccalauréats avec majeure et mineure. Elles peuvent aussi être la composante unique de programmes de 60 crédits appelés « diplômes ».

c) *Les mineures*
Les mineures comprennent 30 crédits. Elles sont généralement la composante de baccalauréats avec majeure et mineure ou l'une des composantes de baccalauréats généraux. Elles peuvent aussi être la composante unique de programmes de 30 crédits appelés « certificats ».

Les divers agencements des majeures et mineures permettent une grande variété de baccalauréats avec majeure et mineure et de baccalauréats généraux.

De plus, il arrive que les premiers trimestres d'un baccalauréat spécialisé comprennent les mêmes cours que les programmes de la majeure ou de la mineure dans la même discipline. Ceci facilite le passage d'un type de programme à un autre.

Tous ces agencements contèrent à la programmation la souplesse d'un système modulaire et favorisent la mobilité et l'orientation progressive de l'étudiant.

Admission contingentée

La politique de l'Université Laval est de favoriser l'accès aux études universitaires. L'admission à la plupart des programmes n'est donc pas contingentée. Cependant, pour préserver la qualité de l'enseignement, compte tenu des ressources humaines et matérielles disponibles, elle se voit obligée de limiter les admissions à certains programmes.

Voici les programmes pour lesquels, en 1990, le Conseil de l'Université a dû restreindre les admissions en raison d'une capacité d'accueil limitée :

Architecture
Diététique
Droit (bacc.)
Enseignement préscolaire et primaire (formation initiale)
Ergothérapie
Médecine
Médecine dentaire
Pharmacie
Physiothérapie
Psychologie
Service social (bacc.)
Sciences infirmières (formation initiale)

Dans ces cas, le programme est accessible en priorité aux candidats provenant du Québec, ensuite à ceux des autres provinces canadiennes et, finalement, à ceux de l'extérieur du Canada.

Droits de scolarité et autres frais

Les droits de scolarité varient selon les programmes. En général, ils sont de :

- 532 $ par trimestre pour le doctorat en médecine dentaire;
- 482 $ par trimestre pour les programmes des facultés de foresterie et de géomatique, des sciences de l'administration, des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, des sciences et du génie, des écoles d'architecture, de pharmacie et des sciences infirmières et pour les baccalauréats en sciences de la santé (ergothérapie, physiothérapie);
- 457 $ par trimestre pour les autres programmes.

Ces droits comprennent les frais d'études, de laboratoire, de bibliothèque, d'examens, de correction et du diplôme de 1er cycle.

Ces montants incluent des frais afférents de 57 $ permettant à l'étudiant de bénéficier des avantages suivants : activités sportives, bourses et aide financière, orientation et counselling, pastorale, placement des étudiants et santé. Les étudiants ont aussi accès gratuitement à plusieurs activités du Service des activités socio-culturelles.

Le coût des études à temps partiel est de 56,75 $ par crédit. Ce montant comprend des frais afférents (4,75 $ par crédit) permettant à l'étudiant de bénéficier de la plupart des services offerts aux étudiants à temps plein.

Les droits de scolarité pour les étudiants étrangers sont de 2 957 $ par trimestre (temps plein) et de 199,75 $ par crédit (temps partiel), à moins que l'étudiant ne bénéficie d'une entente entre le gouvernement de son pays et celui du Québec.

Enfin, un montant de 5 $ par crédit (maximum 50 $) sert à couvrir les frais de matériel pédagogique.

Admission pour le trimestre d'hiver

Plusieurs programmes peuvent accueillir de nouveaux étudiants en janvier. Consultez à ce sujet le « Guide de l'admission » publié chaque année par l'Université Laval.

Les demandes d'admission pour le trimestre d'hiver doivent parvenir avant le 1er novembre.

Logement sur le campus

Le Service des résidences offre chaque année quelque 2 300 chambres réparties dans quatre pavillons : deux pavillons mixtes, un pavillon réservé aux hommes et un autre aux femmes. Les chambres sont à l'usage exclusif des étudiants à temps plein qui signent un bail pour la période de septembre à la fin d'avril.

Pour obtenir une chambre, il est bon de réserver tôt : dès février pour le trimestre d'automne, dès octobre pour le trimestre d'hiver. Le loyer est payable mensuellement.

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser au :

Service des résidences
Pavillon Alphonse-Marie-Parent
Université Laval
Cité universitaire
Québec G1K 7P4
Tél. : (418) 656-2921

Université McGill

Adresse

845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 2T5

Numéros de téléphone importants

Renseignements généraux
(514) 398-4455

Renseignements sur les programmes

Bureau d'information et liaison
(514) 398-3908

Bureau des admissions de l'Université (architecture, arts, génie, gestion, physiothérapie et ergothérapie, sciences, sciences de l'éducation, sciences infirmières, service social)
(514) 398-3910

Bureau des admissions
Faculté de chirurgie dentaire
(514) 398-7227

Bureau des admissions
Faculté de droit
(514) 398-6602

Bureau des admissions
Faculté des études religieuses
(514) 398-4121

Bureau des admissions
Faculté de médecine
(514) 398-3517

Bureau des admissions
Faculté de musique
(514) 398-4535

Bureau des admissions
Faculté des sciences agricoles et environnementales (y compris l'École de diététique et nutrition humaine)
(514) 398-7928

Données sur l'admission

Les étudiants titulaires d'un diplôme d'études collégiales obtenu en quatre trimestres peuvent déposer une demande d'admission. Lors de l'examen de la demande d'un candidat, le comité des admissions détermine si le champs d'études dans lequel il était inscrit au collégial convient au programme qu'il se propose de suivre. Le comité examine également son dossier scolaire. Les étudiants ayant obtenu un DEC dans un champs d'études qui ne convient pas, ou sans avoir obtenu le diplôme en quatre trimestres font l'objet d'un examen individuel.

Étant donné qu'un étudiant est admis à l'Université en fonction de son potentiel, ceux qui ont obtenu leur DEC en trois ans (programme professionnel) peuvent également être admis. Dans ce cas, il se peut qu'on leur demande de suivre des cours d'appoint à l'enseignement universitaire, ou pour certains, au collégial. Il convient de préciser également que certaines facultés peuvent accorder des exemptions pour certains cours suivis au collégial. Chaque demande fait l'objet d'un examen particulier. Il existe plusieurs types de formulaires de demande d'admission au programmes de 1er cycle offerts par l'Université. Les demandes d'admission aux facultés d'architecture, des arts, du génie, de la gestion, de la physothérapie et de l'ergothérapie, des sciences, des sciences de l'éducation, des sciences infirmières et du service social sont disponibles auprès du conseiller du cégep, ou auprès du:

Bureau des admissions
Université McGill
845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 2T5
Tél: (514) 398-3910

Des formulaires de demandes distincts sont émis par les facultés suivantes:

Chirurgie dentaire
Droit
Études religieuses
Médecine
Musique
Sciences agricoles et environnementales (y compris l'École de Diététique et nutrition humaine)

Les étudiants peuvent indiquer deux choix sur leur formulaire de demande. Si, pour une raison quelconque, on ne peut donner suite au premier choix de l'étudiant, on examine d'office son deuxième choix. En règle générale, les candidats admis reçoivent un avis d'acceptation conditionnelle du Bureau central des admissions de l'Université avant le 15 mai (pourvu que ce dernier ait reçu tous les documents et certificats nécessaires).

Lorsque, pour une raison quelconque, un étudiant ne reçoit pas d'offre d'acceptation conditionnelle, l'Université avise de sa décision dès la fin de l'examen de son dossier scolaire complet.

Particularités de l'Université

a) Milieu
L'Université McGill est située sur deux campus au centre-ville. 75 acres de terrain sur les pentes du Mont-Royal sont consacrées à 21 facultés et écoles ainsi qu'à plusieurs instituts, centres de recherche et laboratoires. La Faculté des sciences agricoles et environnementales et l'École de diététique et nutrition humaine sont situées au Collège Macdonald à Sainte-Anne de Bellevue à environ 30 km à l'ouest de Montréal. Une ferme de 800 acres est adjacente à ce campus; elle comprend l'arboretum Morgan. Des résidences se trouvent sur chacun de ces campus.

b) Études
La gamme des programmes de 1er cycle offre un choix varié et de grandes possibilités à l'étudiant. Les facultés des arts et des sciences proposent des programmes de faculté (voir la définition ci-dessous).

En outre, des programmes de majeure et des programmes spécialisés (Honours) permettent une plus grande concentration sur des sujets précis. Les étudiants peuvent également suivre des programmes de 1er cycle dans de nombreux programmes professionnels. Enfin, l'Université McGill décerne des diplômes de 2e et 3e cycles (maîtrise, doctorat) dans la plupart des disciplines.

Au cours du trimestre d'été (début mai à la mi-août), on offre un éventail important de cours, entre autres des cours d'anglais langue seconde.

Le Centre d'éducation permanente offre des programmes d'études à temps partiel menant à des diplômes et à des certificats en coopération avec des organismes professionnels, ainsi que des certificats en gestion et en sciences de l'éducation.

c) Définition de «programme de faculté»
Les programmes de facultés offerts en lettres et en sciences consistent en un ensemble de cours choisis au sein d'une discipline ou d'un champ d'études particulier. Grâce à un faible taux de spécialisation, ce programme permet aux étudiants de choisir parmi une gamme de cours facultatifs plus étendue.

d) Admission contingentée
L'admission aux programmes suivants était contingentée l'an dernier en raison d'une capacité d'accueil limitée.

Architecture
Chirurgie dentaire
Droit
Génie (certains programmes)
Gestion
Médecine
Physothérapie
Sciences de l'éducation (certains programmes)
Service social

Droits de scolarité et autres frais

Les droits de scolarité sont de 33,73 $ le crédit en plus de 3,33 $ pour le matériel didactique. Les étudiants acquièrent en général 30 crédits par année universitaire. Les étudiants qui n'ont ni la nationalité canadienne ni le statut de résident permanent ou dont le pays n'a pas signé d'entente avec le Québec doivent payer 5 800 $ par année pour le nombre de cours normal. Les frais suivants ne sont pas inclus dans les droits de scolarité.

Services aux étudiants	150 $
Associations d'étudiants	75 $ – 232 $
(ces frais varient selon la faculté)	
Frais de matériel didactique	3,33 $ par crédit

Il convient de remarquer que la faculté de médecine exige des droits de scolarité plus élevés, et que la faculté de chirurgie dentaire exige des droits de location d'équipement.

Admission en janvier

Les facultés et écoles suivantes admettent les étudiants en janvier.

Arts
Études religieuses
Génie (certains programmes)
Gestion
Musique (quelques programmes seulement)
Sciences
Sciences agricoles et environnementales (y compris l'École de Diététique et de nutrition humaine)
Sciences de l'éducation

Les demandes d'admission doivent parvenir avant le 1er novembre.

Politique linguistique

L'anglais est la langue d'enseignement à McGill. Les étudiants qui le désirent peuvent rédiger leurs travaux et répondre aux examens en français, mais ils doivent néanmoins maîtriser l'anglais.

Date limite de dépôt des demandes au trimestre d'automne

Faculté des études religieuses: 1er août.

La date limite a été fixée au 1er mars pour tous les autres programmes.

Étudiant adulte

On entend par étudiant adulte toute personne âgée d'au moins 23 ans qui ne possède pas les diplômes requis pour être admise à l'université. Les étudiants sont priés de communiquer directement avec le bureau des admissions pour vérifier s'ils sont tenus de suivre certains cours d'appoint avant de présenter une demande d'admission.

Université de Montréal

Adresse

2700, boul. Édouard-Montpetit
Bureau des admissions
Case postale 6205
Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Numéros de téléphone importants

Bureau des admissions	(514) 343-7076
Télécopieur	(514) 343-5788
Aide financière	(514) 343-6122
	(514) 343-6145

Données sur l'admission

a) Cheminement du dossier
Le formulaire de demande d'admission tranchit plusieurs étapes entre le secrétariat du Service des admissions et l'agent d'admission qui fait parvenir une décision au candidat. S'il y a deux choix sur le formulaire, les deux choix sont étudiés séparément et simultanément et deux décisions distinctes sont communiquées.

b) Traitement des choix de l'étudiant
Pour l'admission au trimestre d'automne 1990, aucune distinction n'est faite entre le premier et deuxième choix; il n'y a pas de priorité. Un deuxième choix n'influence pas la décision portant sur le premier choix.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire
L'étude du dossier scolaire s'effectue en deux étapes. Tout d'abord, il y a conversion des notes du candidat en cotes Z ou écarts réduits. Chaque conversion prend en considération la note du candidat à un cours ainsi que la moyenne, et la dispersion des notes obtenues par les étudiants qui ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre dans le même groupe et dans le même collège.

Ensuite, après avoir calculé ainsi une cote Z par cours, on détermine la moyenne des cotes Z obtenues par le candidat. Cette moyenne, appelée score Z, est ensuite convertie de façon à tenir compte de la performance des étudiants à l'Université selon leur collège de provenance et leur programme d'études collégiales. Seuls les cours d'appoint et les cours d'éducation physique sont exclus dans le calcul de la cote Z. Il faut noter qu'on ne tient compte de ce classement que dans les programmes pour lesquels l'admission est contingentée. Lorsque la capacité d'accueil d'un programme n'est pas limitée, tous les candidats qui présentent des garanties minimales de succès sont admis, sous réserve de satisfaire aux exigences particulières supplémentaires, s'il y a lieu.

d) Les dossiers des candidats détenteurs d'un DEC professionnel dans un secteur connexe à celui où ils font une demande d'admission sont habituellement soumis au conseil de la faculté ou du département concerné qui en recommande ou non l'admission. À moins d'avis contraire, le candidat doit avoir réussi les cours de la structure d'accueil appropriée.

e) Candidats adultes
Aux fins d'admission, on considère comme adulte une personne âgée de 21 ans et plus, qui n'a ni le diplôme d'études collégiales, ni une formation équivalente. L'évaluation tient compte de la motivation du candidat, des connaissances appropriées qu'il possède, de ses expériences de travail ou de vie et de ses capacités à réussir dans le programme choisi.

Particularités de l'Université

a) Milieu
L'Université de Montréal est située sur le Mont-Royal dans un environnement boisé, favorisant la pratique de plusieurs activités sportives telles le ski de fond et le ski alpin.

Les facultés ou départements sont presque tous regroupés sur un seul campus.

La Faculté de médecine vétérinaire se trouve à St-Hyacinthe.

Il existe un centre d'éducation physique et de sports très moderne comprenant une patinoire, un terrain de football avec surface synthétique, une salle omnisport avec piste intérieure de 116 mètres et trois terrains de tennis, un bassin de natation de 50 mètres, un bassin de plongeon, 11 salles de squash et de racketball, un triple gymnase comprenant trois terrains de basketball, une palestre et un studio de danse.

Les aires de stationnement permettent l'accès à environ 3 000 automobiles.

Le réseau de transport en commun du Montréal métropolitain dessert le campus universitaire.

L'Université est maintenant desservie par la ligne 5 du métro.

Les étudiants peuvent loger dans trois résidences situées sur le campus même. Il existe une résidence mixte, ainsi qu'une résidence pour les filles et une autre pour les garçons.

La garderie accueille 70 enfants âgés de 3 mois à 5 ans. La demande étant très forte, le délai d'attente est très long. Par conséquent, les intéressés sont invités à communiquer le plus tôt possible avec le responsable, au (514) 343-6420. Le coût est de 20,10 $/jour pour la pouponnière (3m. à 18 mois) et de 17,55 $/jour pour les enfants âgés de 18 m. à 5 ans. Les parents à faible revenu peuvent obtenir une aide financière gouvernementale allant jusqu'à 11,50 $ par jour.

b) Études

Quatre types de programmes:

(1) Le programme *spécialisé*, dont au moins quatre cinquièmes des crédits proviennent de cours d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, y compris les cours à option, et dont au plus un cinquième des crédits provient de cours au choix.

La durée de la scolarité pour un étudiant inscrit à plein temps varie de trois à cinq ans, selon le programme. Le nombre minimum de crédits à obtenir est de 90. Il est à noter que le « Doctorat – est conféré par l'Université de Montréal au terme de certains programmes professionnels du premier cycle: médecine générale, médecine vétérinaire, optométrie et médecine dentaire.

(2) Le programme *avec majeure* comporte 60 crédits dont au moins 48 sont acquis dans une seule discipline ou un seul champ d'études.

La durée de la scolarité pour un étudiant inscrit à plein temps est de deux années.

(3) Le programme *avec mineure ou certificat* comporte 30 crédits dont au moins 24 sont acquis dans une seule discipline ou un seul champ d'études.

La durée de la scolarité pour un étudiant inscrit à plein temps est d'une année.

(4) Le programme *spécialisé bidisciplinaire* qui comporte un nombre de crédits acquis à parts égales dans deux disciplines ou deux champs d'études apparentés. Chacune des parties est constituée d'au moins 42 crédits dans une seule discipline ou dans un seul champ d'études.

La durée de la scolarité pour un étudiant inscrit à plein temps est de trois années et le nombre de crédits à obtenir est de 90.

Ainsi donc, le titre de bachelier est attribué à tout étudiant qui réussit tous les cours d'un programme de 1er cycle. Ce programme peut être spécialisé, bidisciplinaire, ou constitué d'une majeure et d'une mineure ou encore de trois mineures. Ces différentes possibilités permettent aux étudiants d'être polyvalents.

Trois types de cours:

Le *cours obligatoire* est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme.

Le cours *à option* est choisi en fonction des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme.

Le *cours au choix* est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université.

Un cours est dit *préalable* s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit *associé* s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Un cours est dit *hors programme* s'il ne fait pas partie du programme auquel un étudiant est inscrit. Un tel cours peut être imposé à l'étudiant ou choisi par lui.

c) Admission contingentée

Voici, à titre indicatif, la liste des programmes et disciplines qui, en 1990, ont dû faire l'objet de restrictions en raison de leur capacité d'accueil limitée:

Architecture
Architecture de paysage
Arts plastiques
Biochimie
Criminologie
Design d'intérieur
Design industriel
Droit
Éducation
Éducation physique
Ergothérapie
Études cinématographiques (ma))
Études théâtrales
Informatique

Médecine
Médecine dentaire
Médecine vétérinaire
Musique
Nutrition
Orthophonie et audiologie
Optométrie
Pharmacie
Physothérapie
Pratiques d'écriture
Psycho-éducation (spéc., maj.)
Psychologie
Relations industrielles
Sciences de la communication
Sciences infirmières
Science politique
Sciences biologiques
Service social
Traduction
Urbanisme

d) *Admission au trimestre d'hiver*

Cette admission est tributaire en partie de l'admission de l'automne puisque les programmes qui ont reçu le nombre maximal d'étudiants n'en acceptent pas au trimestre d'hiver et tributaire en partie de l'organisation des cours. La liste des programmes offerts au trimestre d'hiver est disponible au début du mois d'octobre.

Droits de scolarité et autres frais

Les droits de scolarité sont exigibles et doivent être acquittés à la date indiquée sur le relevé de compte envoyé à l'étudiant.

Les droits d'un étudiant de premier cycle sont calculés à raison de 37 $ par crédit de cours.

Le maximum exigé d'un étudiant pour les droits de scolarité d'un trimestre est de 484 $ sauf dans les cas suivants :

Aménagement	512 $
Hygiène dentaire (certificat)	512 $
Médecine dentaire	539 $
Médecine vétérinaire	467 $
Médecine	594 $
Optométrie	512 $
Pharmacie	512 $

Ces droits comprennent la cotisation aux différents services aux étudiants, mais non la cotisation aux associations étudiantes.

Logement sur le campus

Les résidences sont situées sur le campus, tout près du Centre communautaire et à quelques minutes de marche des différents pavillons. On peut y loger 1 088 personnes dans des chambres simples et 88 personnes dans des chambres doubles. Quelques chambres sont spécialement aménagées pour les étudiants handicapés.

Tout étudiant qui désire louer une chambre en résidence doit avoir le statut d'étudiant inscrit à plein temps à l'Université de Montréal ou dans une de ses écoles affiliées, ou avoir fait une demande d'admission. La documentation est disponible en février et l'inscription débute le 1er mars.

Direction des résidences
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : (514) 343-6531

Logement hors campus

Le Bureau du logement hors campus tient à jour des listes de logements d'appartements ou de chambres disponibles dans le quartier universitaire et dans les quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. Ces listes peuvent être consultées sur place seulement.

Bureau du logement hors campus
2332, boulevard Édouard-Montpetit
Bureau C-3521
Tél. : (514) 343-6533

École des hautes études commerciales de Montréal (HEC)

Adresse

5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1V6

Numéros de téléphone importants

Admission	(514) 340-6151
Logement	(514) 340-6166
Aide financière	(514) 340-6166

L'École des hautes études commerciales, affiliée à l'Université de Montréal, est située à l'extrémité ouest du campus de cette université.

Logée dans un immeuble attrayant et fonctionnel, l'École réserve un espace important à sa bibliothèque, réputée dans le monde entier.

Les étudiants inscrits à plein temps à l'École peuvent bénéficier de tous les services aux étudiants de l'Université de Montréal, y compris les résidences et les installations sportives.

Programme de baccalauréat en administration des affaires (classes du jour)

Aux sortants des collèges d'enseignement général et professionnel, l'École offre tout particulièrement son programme de BAA à temps plein, en classes du jour.

Admission au programme de baccalauréat en administration des affaires (classes du jour)

Données sur l'admission

L'École admet de nouveaux candidats aux trimestres d'automne et d'hiver. Les candidatures doivent être soumises sur le formulaire au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'automne et le 1er novembre pour le trimestre d'hiver.

L'évaluation des dossiers tient compte de la moyenne des cotes Z.

Structures du programme

Le programme comporte trois années d'études. Les deux premières années se composent de cours de base et d'initiation aux fonctions de l'entreprise. En troisième année, l'étudiant choisit l'un des onze profils suivants :

Comptabilité professionnelle
Économie appliquée
Entrepreneurship
Finance
Gestion des opérations et de la production
Gestion des ressources humaines
Marketing
Méthodes quantitatives de gestion
Option mixte
Option individuelle
Systèmes d'information

Droits de scolarité et autres frais BAA (classes du jour) (2 trimestres)

Droits de scolarité	625 $
Frais afférents	80 $
Frais divers	173 $

(Sujets à changements sans préavis)

Autres programmes offerts à temps partiel (en classes du soir)

Aux diplômés d'études collégiales et aux adultes engagés sur le marché du travail, l'École offre à temps partiel le baccalauréat en administration des affaires en classes du soir et neuf programmes de certificat.

Données sur l'admission

Les candidatures doivent être soumises sur le formulaire approprié, disponible au Bureau du registraire, au plus tard le 1er mai pour le trimestre d'automne et le 1er octobre pour le trimestre d'hiver. Aux programmes de certificat il est possible de soumettre une candidature pour le trimestre d'été au plus tard le 1er février.

Structure du programme de BAA

Ce programme de 90 crédits demande normalement cinq ans.

Le programme comporte trois catégories de cours. Les deux premières catégories se composent de cours de base et d'initiation aux fonctions de l'entreprise. La troisième catégorie permet à l'étudiant de s'orienter vers le profil de son choix.

Les profils de la troisième catégorie s'offrent en cours du jour et du soir. Il est même possible de suivre ces cours à temps plein.

Programmes de certificat

Renseignements : (514) 340-6151

L'École offre également des programmes de certificat (minimum de 30 crédits chacun) dans les champs d'études suivants :

- Comptabilité I
- Comptabilité II
- Gestion d'entreprise
- Gestion des opérations et de la production
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du marketing
- Gestion financière
- Systèmes d'information

De plus, l'École offre aussi un certain nombre de programmes en collaboration avec des associations professionnelles en gestion.

Trois certificats obtenus de l'École ou la combinaison de trois certificats obtenus de l'École et d'une autre université québécoise peuvent donner droit, selon le contenu du programme, à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

Droits de scolarité et autres frais BAA (classes du soir) et programmes de certificat

Les droits de scolarité sont de 35 $ par crédit jusqu'à un maximum de 412,50 $ par trimestre auxquels s'ajoutent 5 $ de frais afférents par crédit jusqu'à un maximum de 40 $ par trimestre d'automne ou d'hiver ou de 20 $ pour un trimestre d'été. Certains frais divers sont aussi exigés. (Sujets à changements sans préavis)

École polytechnique

Adresse

Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3A7

Numéros de téléphone importants

Renseignements généraux	(514) 340-4711
Registraire	(514) 340-4724
Information scolaire	(514) 340-4929
Éducation permanente	(514) 340-4700
Aide financière	(514) 340-4842
Accueil et logement	(514) 340-4843

L'École polytechnique est une école d'ingénieurs affiliée à l'Université de Montréal. Elle est située sur le campus de l'Université. On y accède par les deux voies menant à l'Université.

Les dix programmes d'études menant au grade de bachelier en ingénierie, avec mention de la spécialité, comprennent 120 crédits dont environ le quart constitue un tronc de cours communs à toutes les spécialités. De plus, chaque programme comprend un ensemble de cours obligatoires appelé tronc de la spécialité. L'étudiant doit aussi choisir une orientation (12 crédits), soit parmi les orientations offertes dans

* Le programme de génie minier est maintenant un programme conjoint offert en collaboration avec l'Université McGill.

sa spécialité soit parmi des orientations thématiques.

Les programmes de formation d'ingénieurs de l'École sont tous reconnus par le Bureau d'accréditation du Conseil Canadien des ingénieurs. En conséquence, le détenteur d'un baccalauréat en ingénierie de Polytechnique peut exercer la profession d'ingénieur non seulement au Québec, mais aussi dans les autres provinces canadiennes.

Les nouveaux étudiants peuvent être admis aux trimestres d'automne ou d'hiver.

En général, il n'y a pas d'entrevues préalables mais, dans certains cas particuliers, l'École peut exiger une rencontre.

Les droits de scolarité pour les citoyens canadiens et les résidents permanents sont de 860 $ par année universitaire auxquels s'ajoutent des frais divers atteignant environ 72.50 $.

Le Service de l'éducation permanente offre, le soir, aux diplômés de collège qui sont déjà engagés sur le marché du travail, plusieurs programmes de certificat connexes à l'ingénierie.

Suivant les circonstances, on doit parfois limiter le nombre d'admissions à ces programmes.

Les étudiants inscrits à plein temps à l'École peuvent bénéficier de tous les services offerts aux étudiants de l'Université de Montréal, y compris des résidences et des installations sportives.

Université du Québec

Le réseau de l'Université du Québec compte en tout onze établissements à vocation générale ou spécialisée: six universités constituantes à Montréal [1], Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, Hull et en Abitibi-Témiscamingue; deux écoles supérieures: l'École nationale d'administration publique [1] à Québec et à Montréal, et l'École de technologie supérieure à Montréal; deux instituts de recherche: l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut Armand-Frappier [1] et un établissement caractérisé par son mode d'enseignement à distance, la Télé-université. Vous trouverez aux pages suivantes la description de chacun des établissements du réseau de l'Université du Québec offrant des programmes de 1er cycle.

Les programmes de l'Université du Québec sont accessibles à toute personne qui satisfait aux conditions d'admission sauf dans le cas des programmes pour lesquels l'admission est contingentée parce que l'établissement en raison des ressources dont il dispose, ne peut pas accueillir tous les candidats admissibles à un programme.

Les conditions d'admission à un programme de 1er cycle sont:

— être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent;

ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans;

ou avoir réussi un certain nombre de cours universitaires, cours dont la nature et le nombre sont déterminés en fonction du programme postulé.

Certains programmes peuvent, en outre, comporter des conditions supplémentaires telles que des cours du collégial (structures d'accueil), une expérience ou des habiletés particulières, la connaissance d'autres langues que le français.

Participation étudiante

La loi constitutive de l'Université du Québec et ses règlements prévoient la présence des étudiants au sein de nombreux organismes statutaires du réseau (Assemblée des gouverneurs, Comité exécutif, Conseil des études), et de chacun des établissements (Conseil d'administration, Commission des études et de la recherche, Conseil de module, Comité de programme).

Droits de scolarité et remboursement

Les frais généraux sont de 7.50 $ par trimestre, payables lors de l'inscription. Les droits de scolarité sont de 28 $ le crédit, un cours de trois crédits coûte 85 $ jusqu'à concurrence de 425 $ par trimestre. Les frais afférents sont de 4 $ le crédit, jusqu'à concurrence de 50 $ par trimestre. L'étudiant à temps plein au trimestre d'automne ou d'hiver verse des droits de scolarité de 170 $.

(1) L'Université du Québec à Montréal est une université associée de l'Université du Québec.

(2) Programmes d'études offerts aux 2e et 3e cycles seulement.

au moment de l'inscription, plus les frais généraux, les frais afférents et frais divers, et acquitte le solde au 1er novembre pour le trimestre d'automne et au 1er mars pour le trimestre d'hiver.

En vertu de la politique adoptée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec, les droits de scolarité pour les étudiants étrangers ne bénéficiant pas d'une exemption sont de 156 $ par crédit, jusqu'à un maximum de 2 800 $ par trimestre.

L'étudiant peut bénéficier d'un remboursement des droits de scolarité en cas d'abandon total ou d'abandon d'un ou de plusieurs cours, effectué avant la fin de la période de modification d'inscription prévue aux trimestres d'automne et d'hiver. Au trimestre d'été, seul l'abandon fait avant le début des cours permet un remboursement.

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Adresse

C.P. 8888, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Numéros de téléphone importants

Service de l'admission
870, boul. de Maisonneuve Est
Local T-3500
Montréal (Québec)
H3C 3P8 Tél. : (514) 987-3132

Service à la communauté étudiante
Planification d'études et de carrières
1255, rue St-Denis
Local AR-505
Montréal (Québec)
H3C 3P8
Planification des études (514) 987-7714
Placement (514) 987-3185

Données sur l'admission

L'Université révise et fait connaître annuellement sa politique d'admission aux programmes de 1er, 2e et 3e cycles, que l'admission soit contingentée ou non.

a) Cheminement du dossier
Tout candidat à un programme doit remplir une demande d'admission sur les formulaires fournis par le Service de l'admission et y annexer les pièces pertinentes. L'admission d'un candidat à un programme n'est valide que si elle est suivie d'une inscription au programme et au trimestre pour lesquels elle a été prononcée. Dans le cas contraire, le candidat doit soumettre une nouvelle demande complète d'admission.

b) Traitement des choix de l'étudiant
Un candidat a la possibilité d'indiquer un deuxième choix de programme dans le cas où l'admission au programme constituant son premier choix est contingentée. Dans un tel cas, l'étudiant voit son dossier étudié simultanément pour les deux programmes par les comités de sélection.

Un candidat qui se voit refuser l'admission à ses deux choix de programmes peut faire, s'il y a lieu, un autre choix, mais dans un programme pour lequel l'admission n'est pas contingentée.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire
Les demandes d'admission aux programmes pour lesquels l'admission n'est pas contingentée sont étudiées par le Service de l'admission. Les candidats détenteurs d'un DEC ou l'équivalent, ou ceux qui sont âgés d'au moins 22 ans et possèdent une expérience pertinente et des connaissances appropriées sont admissibles aux programmes de 1er cycle. Certains programmes admettent également des candidats sur la base des études universitaires. Le Service de l'admission communique aux candidats la décision qui les concerne.

La qualité du dossier scolaire ainsi que d'autres critères de sélection (test, entrevue...) énoncés dans "Les politiques d'admission" interviennent dans l'étude des dossiers des candidats qui présentent une demande d'admission aux programmes pour lesquels l'admission est contingentée. Les comités de sélection étudient ces demandes et transmettent leurs recommandations au Service de l'admission qui communique la décision aux candidats.

Particularités de l'Université

a) Milieu

L'Université du Québec à Montréal est située au coeur de la métropole où elle occupe plusieurs pavillons faciles d'accès. Le nouveau campus se trouve à la station de métro Berri-de Montigny.

Au plan de ses aménagements, l'UQAM se veut non seulement présente mais intégrée au milieu urbain pour mieux servir les divers groupes d'étudiants éventuels.

L'UQAM dispose également d'un centre écologique près des lacs Lusignan et de Sève, capable d'accueillir jusqu'à 93 personnes et utilisé prioritairement à des fins d'enseignement et de recherche.

b) Études

L'Université du Québec à Montréal offre 164 programmes d'études dont 114 au 1er cycle, 36 au 2e cycle, et 14 programmes de doctorat. De plus, l'UQAM offre 4 programmes courts et 2 concentrations au 1er cycle.

Les programmes d'études du 1er cycle sont regroupés dans les secteurs suivants: arts, formation des maîtres, lettres et communications, sciences, sciences de la gestion et sciences humaines.

L'UQAM a développé des champs d'études nouveaux au Québec: communication, informatique de gestion, sciences de l'environnement, gestion touristique, sciences immobilières, danse, météorologie, sexologie, sciences juridiques, design de l'environnement, télécommunications.

Il existe trois types de programmes d'études de 1er cycle: le programme court, le baccalauréat et le certificat; le cumul de trois certificats dans des domaines compatibles peut conduire à l'obtention du grade de bachelier.

À l'UQAM, l'éducation permanente est complètement intégrée aux programmes ordinaires d'enseignement. Les programmes d'études sont offerts soit à temps plein, soit à temps partiel et la souplesse des horaires permet d'accommoder les étudiants sur le marché du travail. Ils peuvent en effet suivre leurs cours le jour ou le soir.

La recherche s'effectue au sein des départements ainsi que dans les laboratoires et centres de recherche des établissements; ces centres et laboratoires sont constitués par des équipes multidisciplinaires de professeurs réunis autour d'une activité de recherche. Les étudiants de la maîtrise et du doctorat peuvent participer aux travaux d'équipe qui s'y poursuivent.

c) Formation externe et stages

Le service de la formation externe et des stages est à la disposition des étudiants et des professeurs; il s'occupe de l'organisation des stages et du placement des étudiants dans les organismes d'accueil.

Tout étudiant qui désire faire un stage doit d'abord s'inscrire en stage à son programme et obtenir l'accord de son professeur ou de la direction du programme quant à son intention.

Le service devient alors accessible pour faire la liaison avec les milieux d'accueil des stagiaires.

d) Admission contingentée

Les ressources humaines et matérielles limitées dont dispose l'Université constituent la raison majeure du contingentement de l'admission à certains programmes.

Voici à titre indicatif la liste des programmes qui en font ou font du subir des restrictions en raison de leur capacité d'accueil limitée:

Arts

Programmes de baccalauréat

- en art dramatique
- en arts plastiques
- en danse
- en design de l'environnement
- en design graphique

Programmes de certificat

- en arts d'impression
- en arts plastiques
- en peinture
- en sculpture

Formation des maîtres

Programme de baccalauréat
- d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire (formation initiale)

Lettres et communications

Programmes de baccalauréat
- en communication
- en psychosociologie de la communication

Programme de certificat
- en communication

Sciences

Programme de baccalauréat
- en informatique de gestion

Programmes de certificat
- en développement de logiciels
- en informatique

Sciences de la gestion

Tous les programmes de baccalauréat et de certificat

Sciences humaines

Programmes de baccalauréat
- en psychologie
- en sciences juridiques
- en sexologie
- en travail social

Programme de certificat
- en droit social et du travail

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Adresse

3351, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H7

ou

C.P. 500
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H7

Numéros de téléphone importants

Admission et inscriptions	(819) 376-5045 (le jour) (819) 376-5046 (le soir)
Aide financière	(819) 376-5014
Logement	(819) 376-5016
Réceptionniste UQTR	(819) 376-5011

Données sur l'admission

a) Cheminement du dossier

Toutes les demandes d'admission aux programmes pour lesquels l'admission n'est pas contingentée ou aux programmes sans exigences particulières sont étudiées par le responsable des admissions et transmises s'il y a lieu au comité de sélection concerné.

Toutes les demandes d'admission aux programmes pour lesquels l'admission est contingentée ou aux programmes pour lesquels les candidats doivent satisfaire à des exigences particulières, sont transmises au comité de sélection après l'étape d'établissement de l'admissibilité.

b) Possibilité d'un deuxième choix

Seul le candidat soumettant une demande d'admission à un programme pour lequel l'admission est contingentée a la possibilité d'indiquer un deuxième choix de programme sur son formulaire de demande d'admission.

Le dossier du candidat est étudié premièrement en fonction du programme pour lequel l'admission est contingentée. Si le candidat est accepté à ce programme, sa demande d'admission à son deuxième choix n'est pas analysée. Advenant le cas d'un refus au programme pour lequel l'admission est contingentée, le deuxième choix du candidat est alors étudié.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire

Pour les programmes pour lesquels l'admission n'est pas contingentée, l'évaluation du dossier se fait selon la possibilité d'obtention du DEC ou de son équivalent et selon le respect des exigences particulières d'admission au programme choisi.

Pour les programmes pour lesquels l'admission est contingentée s'ajoute une classification des dossiers scolaires selon la cote Z. Aucun autre élément n'intervient dans l'étude des dossiers à l'admission. Ainsi la provenance de l'étudiant n'est pas considérée, pas plus d'ailleurs que le type de DEC.

d) Admission en janvier

De nouveaux étudiants peuvent être admis à l'UQTR au trimestre d'hiver. La liste des programmes ouverts en janvier est publiée à l'automne de chaque année. Pour la consulter, on doit s'adresser aux bureaux régionaux de l'UQTR ou au service d'orientation et d'information des collèges. Les demandes d'admission pour le trimestre d'hiver doivent parvenir avant le 1er novembre.

Particularités de l'Université

a) Milieu

L'Université du Québec à Trois-Rivières occupe un vaste campus au carrefour des grandes voies d'accès de Trois-Rivières. Des treize pavillons dont dispose l'Université, dix sont particulièrement affectés à l'enseignement, à la recherche et à la vie étudiante. Deux de ces pavillons sont situés hors campus: le pavillon des Sports attenant au Colisée de Trois-Rivières et le pavillon Robert-Lionel-Séguin. Les pavillons Ringuet, Michel-Sarrazin, Léon-Provancher, Benjamin-Suite et Robert-Lionel-Séguin regroupent la majorité des salles de cours et des bureaux de professeurs tandis que l'administration occupe une partie du pavillon Pierre-Boucher, l'autre partie étant réservée aux laboratoires d'enseignement et de recherche.

Dans le pavillon Albert-Tessier se retrouvent les Services de bibliothèque, de l'informatique, de l'audio-visuel, de l'imprimerie, les Services aux étudiants, le Hall, un amphithéâtre et la cafétéria.

Le budget d'exploitation pour l'année 1989-1990 s'élevait à 53 000 000 $.

b) Études

L'Université du Québec à Trois-Rivières est un établissement à vocation générale offrant un éventail de programmes de 1er cycle ainsi que des programmes d'études avancées dans les secteurs correspondant à ses axes de développement. Plusieurs pratiques de recherche ont cours à l'Université: recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche orientée, recherche-action, recherche de transfert. L'Université fait une large place à l'interdisciplinarité tant sur le plan de l'enseignement que de la recherche.

La recherche s'effectue notamment dans le cadre des unités de recherche suivantes:

Laboratoire départemental de recherche
- sur les communautés aquatiques

Groupes de recherche
- en biotechnologies des membranes
- sur les diélectriques
- en économie et gestion des petites et moyennes organisations et de leur environnement
- en électronique industrielle
- en philosophie analytique
- sur les insectes piqueurs
- en développement de l'enfant
- sur la gérontologie
- sur les pratiques et politiques du temps libre

Centres de recherche
- en photobiophysique
- en pâtes et papiers
- en études québécoises

À l'automne 1989, au 1er cycle, 58% des 9 695 étudiants étaient inscrits à temps partiel, tandis qu'au 2e et 3e cycles, le temps partiel représentait 46% des 716 inscriptions.

Les axes de développement de l'UQTR sont:
- Études québécoises
- Loisirs et sports
- Industrie et travail
- Comportement et organisation
- Bio-physico-chimie du milieu

La structure modulaire de l'UQTR regroupe dans trois familles (Famille des arts et des sciences humaines, Famille des sciences pures, appliquées et de la santé, Famille des sciences sociales et de l'administration) vingt-sept modules chargés des programmes de 1er cycle: vingt-cinq certificats et quarante-huit baccalauréats. Dix-huit comités d'études avancées sont responsables de vingt-huit programmes de 2e et 3e cycles: un diplôme, dix-neuf maîtrises et sept doctorats.

c) Admission contingentée

Pour l'année 1990, l'admission n'est contingentée pour aucun programme.

d) Centres de cours hors campus

L'Université du Québec à Trois-Rivières dispense des cours universitaires dans sept centres de cours situés à l'extérieur de Trois-Rivières: Victoriaville, Drummondville, St-Hyacinthe, Québec, Sorel, Joliette, Shawinigan.

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Adresse

555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Numéros de téléphone importants

Numéro général de l'UQAC	(418) 545-5011
Bureau du registraire	(418) 545-5005
Admission	(418) 545-5005
Information universitaire	(418) 545-5006
Service de l'aide financière	(418) 545-5011 poste 2036
Logement	(418) 545-5016

Données sur l'admission

a) Cheminement du dossier
Tout candidat qui a terminé avec succès ses études collégiales et les cours préalables est normalement admis si l'admission au programme n'est pas contingentée.

b) Traitement des choix de l'étudiant
Si le candidat fait une demande d'admission à deux programmes d'études, son deuxième choix n'est considéré que si le premier ne peut être retenu.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire
Sur réception du dossier complet du candidat, le responsable des admissions évalue la demande selon les critères généraux d'admission et le respect des exigences particulières, avant de communiquer au candidat la réponse officielle de l'Université.

Particularités de l'Université

a) Milieu
L'Université du Québec à Chicoutimi dispose de trois pavillons. L'un d'eux, situé rue Jacques-Cartier, loge notamment l'administration. Récemment, un certain nombre de laboratoires de recherche y ont été aménagés.

Sur le campus, situé boulevard de l'Université, un deuxième pavillon abrite tout ce qui touche l'enseignement, une partie de la recherche et les services aux étudiants.

Enfin, un troisième pavillon, érigé à proximité du précédent, est entièrement conçu pour l'activité physique et sportive. Réalisé par la Société des Jeux du Canada 1983 au Saguenay-Lac-St-Jean, il appartient maintenant à l'Université. On y retrouve un gymnase double, une salle de pratique pour tous les sports athlétiques et d'autres salles aménagées spécialement pour toute autre forme d'activité physique (conditionnement physique, ballet jazz, danse aérobie, hydra-gym, nautilus, etc.).

De plus, l'Université possède une station d'enseignement, de recherche et de plein air dans la Réserve faunique des Laurentides, à environ trente kilomètres du campus.

L'Université dispose d'une liste de toutes les personnes désirant louer des chambres ou des appartements aux étudiants. Le prix d'une chambre peut aller de 45 $ à 50 $ par semaine.

Pour information, s'adresser aux services aux étudiants au numéro (418) 545-5016.

b) Études
L'Université du Québec à Chicoutimi offre 90 programmes d'études réparts comme suit: 37 certificats, 38 baccalauréats, 1 diplôme, 11 maîtrises et 3 doctorats. Ces programmes sont offerts dans les champs d'études suivants:

Arts, lettres et linguistique
Arts d'interprétation
Informatique
Langues
Sciences appliquées
Sciences de l'activité physique
Sciences de l'éducation
Sciences de la santé
Sciences économiques et administratives
Sciences fondamentales
Sciences humaines
Sciences religieuses
Sciences sociales

c) Admission contingentée
Pour l'année 1990-1991, l'admission est contingentée pour les programmes suivants: Baccalauréats en travail social et éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire.

Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Adresse

300, Allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

Numéros de téléphone importants

Numéro général de l'Université	(418) 723-1986
Information sur les programmes	(418) 724-1427
Admission à l'Université	(418) 724-1433
Aide financière	(418) 724-1530
Logement hors-campus	(418) 724-1780
Résidences	(418) 723-4311
Vie étudiante	(418) 724-1780

Données sur l'admission

a) Cheminement du dossier
Tout candidat qui a terminé avec succès ses études collégiales et les cours préalables est normalement admis à l'un ou l'autre des programmes offerts par l'UQAR.

b) Traitement des choix de l'étudiant
L'étudiant indique sur sa demande d'admission un seul choix de programme.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire
Toute demande d'admission est d'abord examinée par le registraire. Seules les candidatures répondant aux conditions d'admission sont soumises à l'attention des comités de sélection. Les candidats qui ne répondent pas à ces conditions sont immédiatement avisés par le registraire.

d) Admission en janvier
De nouveaux étudiants peuvent être admis à l'UQAR au trimestre d'hiver. La liste des programmes ouverts en janvier est publiée à l'automne de chaque année. Pour la consulter, veuillez vous adresser à nos bureaux régionaux ou au service d'orientation ou d'information scolaire de votre collège. Les demandes d'admission pour le trimestre d'hiver doivent parvenir avant le 1er novembre.

Particularités de l'Université

a) Milieu
Situées dans la capitale régionale du Bas Saint-Laurent Gaspésie, l'Université du Québec à Rimouski offre un accès facile aux différentes activités de plein air et au centre-ville de Rimouski.

Un campus unique regroupe tous les pavillons de l'Université et offre aux étudiants un accès facile aux différents services :

— services alimentaires
— complexe sportif
— locaux d'enseignement
— bibliothèque
— laboratoires
— services communautaires
— résidences
— jardins

Le campus de l'Université du Québec à Rimouski abrite également le Laboratoire d'océanographie de l'Institut National de la recherche scientifique (INRS).

De plus, les bureaux régionaux de l'UQAR situés à Gaspé, Carleton, Matane, Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Lévis, permettent d'offrir plusieurs programmes de 1er cycle (baccalauréats, certificats) dans une vingtaine de localités de l'est du Québec.

b) Études
L'Université du Québec à Rimouski offre un éventail de 45 programmes de 1er cycle (baccalauréats, certificats), 1 diplôme, 7 maîtrises et 2 doctorats. La majorité de ces programmes sont accessibles à la fois aux étudiants à plein temps et aux étudiants à temps partiel, sur campus ou hors-campus.

L'ouverture de l'UQAR à la population adulte permet à l'étudiante ou l'étudiant plus jeune un cheminement pédagogique où ses propres idées sont confrontées, non seulement à celles de ses pairs, mais également à celles de personnes qui sont déjà sur le marché du travail.

Les axes de développement de l'UQAR sont les sciences de la mer et le développement régional. Cependant l'éventail des recherches de nos professeurs est beaucoup plus large. Ceux-ci en plus de réaliser des recherches dans leur discipline propre, se sont regroupés afin d'accentuer le développement de la recherche

dans les domaines suivants :

- développement régional (GRIDEQ);
- éthique (ETHOS);
- petites et moyennes entreprises (CAMPE);
- ressources maritimes (GERMA);
- support technique aux PME (GRST);
- systèmes d'activités humaines.

c) Admission contingentée
Pour l'année 1990-1991, l'admission n'est contingentée pour aucun programme.

Université du Québec à Hull (UQAH)

Adresse

Case postale 1250, Succursale B
Hull (Québec)
J8X 3X7

Numéros de téléphone importants

Bureau du registraire	(819) 595-3944
Numéro général de l'Université	(819) 595-3900
De l'extérieur	
Pour la région (819)	1-800-567-1283
Pour les autres régions	1-800-567-9642

Données sur l'admission

a) Cheminement du dossier
Le dossier est vérifié par le secteur des admissions. Le dossier complet est ensuite acheminé chez l'agent d'admission et s'il y a lieu, soumis pour étude aux membres du comité de sélection.

Si le dossier est incomplet, on envoie au candidat un avis lui demandant de fournir les pièces manquantes aux fins d'évaluation.

b) Traitement des choix de l'étudiant
Le candidat n'indique qu'un choix de programme sur la demande d'admission sauf lorsque l'admission au programme est contingentée. Dans ce cas, il peut indiquer un deuxième choix.

Si le candidat est admissible au premier choix, le comité de sélection étudie le dossier et se prononce sur l'admission du candidat.

Si le candidat n'est pas admissible au premier choix mais peut, par ailleurs, être admissible au deuxième choix, sa demande est soumise à la même procédure que pour un premier choix.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire
Le dossier du candidat est d'abord évalué par l'agent d'admission qui constate l'authenticité et la qualité des pièces requises au dossier en regard des règles générales et particulières d'admission qui existent à l'Université du Québec. Pour les programmes qui exigent certains cours préalables du collégial, l'agent d'admission vérifie si effectivement ces cours ont été réussis avant de soumettre le dossier au comité de sélection. S'il s'agit d'un candidat adulte admissible en raison de son expérience pertinente, les preuves officielles de l'expérience pertinente acquise doivent être versées au dossier.

Particularités de l'Université

a) Milieu
L'Université du Québec à Hull est située sur la rive nord de la rivière des Outaouais, en plein coeur de la région de la capitale canadienne et à quelque deux heures de route à l'ouest de Montréal. Elle occupe cinq pavillons qui abritent les différents services dont l'auditorium, les gymnases et la piscine. De plus, elle dispose de nombreux espaces de stationnement.

b) Logement sur le campus
Ces résidences sises à proximité du pavillon principal sont à la disposition des étudiants inscrits à plein temps. Ces appartements de trois et quatre chambres à coucher sont entièrement meublés (salon, cuisine, salle de bain, vestiaire, lingerie, espace pour un micro-ordinateur, espace de rangement, chauffés et éclairés. Les résidences sont gérées par la Coopérative étudiante (tél.: 819 595-2377 ou utiliser les numéros de lignes sans frais).

c) Logement hors campus
Les Services aux étudiants offrent également aux étudiants la possibilité de se loger à l'extérieur du campus. À cette fin, des listes de logements, d'appartements, de chambres avec ou sans pension sont mises à jour régulièrement.

d) Études
L'Université du Québec à Hull offre une gamme de 48 programmes d'études dont 15 baccalauréats et 24 certificats de 1er cycle, en plus de 4 diplômes de 2e cycle, de 4 maîtrises et d'un doctorat.

Ces programmes d'études se répartissent dans des secteurs aussi variés que l'administration, les arts et les lettres, les communications, l'éducation, l'enseignement professionnel, l'informatique, l'informatique de gestion, la psychoéducation et l'orthopédagogie, les relations industrielles, les sciences comptables, les sciences infirmières, les sciences sociales et le travail social.

Des stages pratiques sont accessibles dans la majorité des programmes de baccalauréat.

Accessibilité

Le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent donne généralement accès aux programmes d'études de 1er cycle de l'UQAH. L'admission à certains programmes est cependant contingentée. Pour d'autres programmes, les candidats doivent satisfaire à des conditions d'admission particulières.

Admission contingentée

- Certificat de 1er cycle en application pédagogique de l'ordinateur (dans les centres seulement)
- Baccalauréat en orthopédagogie
- Baccalauréat en psychoéducation
- Baccalauréat en travail social

Généralement, ce n'est qu'au trimestre d'automne que sont admis les étudiants qui s'inscrivent à des programmes pour lesquels l'admission est contingentée.

Dimension humaine

Membre du réseau de l'Université du Québec, l'Université du Québec à Hull accueillait 5 444 étudiants à l'automne 1989.

Participation

L'étudiant admis à l'Université peut siéger au sein de plusieurs organismes dont l'association générale des étudiants, le conseil de module, la commission des études, le conseil d'administration.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Adresse

C.P. 700
42, Mgr. Rhéaume Est
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5E4

Numéros de téléphone importants

Numéro général de l'UQAT	(819) 762-0971
Bureau du registraire	(819) 762-0971 poste 210
Télécopieur	(819) 797-1790

Données sur l'admission

a) Cheminement du dossier
Le dossier est vérifié par le Service des admissions. Le dossier complet est ensuite acheminé chez l'agent d'admission et s'il y a lieu, soumis pour étude aux membres du comité de sélection. Si le dossier est incomplet, on envoie au candidat un avis lui demandant de fournir les pièces manquantes aux fins d'évaluation.

b) Traitement des choix de l'étudiant
Le candidat n'indique qu'un seul choix de programme sur la demande d'admission sauf lorsque l'admission au programme est contingentée dans ce cas, il peut indiquer un deuxième choix.

Si le candidat est admissible au premier choix, le comité de sélection étudie le dossier et se prononce sur l'admission du candidat. Si le candidat n'est pas admissible au premier choix mais peut, par ailleurs, être admissible au deuxième choix, sa demande est soumise à la même procédure que pour un premier choix.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire
Le dossier du candidat est d'abord évalué par le bureau du registraire qui constate l'authenticité et la qualité des pièces requises et le respect des règles générales et particulières d'admission à l'Université du Québec. Pour les programmes qui exigent certains cours préalables du collégial, le bureau du registraire vérifie si effectivement ces cours ont été réussis avant de soumettre le dossier au processus d'admission. S'il s'agit d'un candidat adulte admissible en raison de son expérience pertinente, les preuves officielles de l'expérience pertinente acquise doivent être versées au dossier.

Particularités de l'Université

a) Milieu
Le campus central de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue se trouve en plein centre de la ville de Rouyn-Noranda. Mais pour desservir la population d'une région aussi vaste (116 000 km carrés), elle dispose de neuf bureaux régionaux répartis dans autant de villes parmi les plus importantes. Le fait que l'Université soit située au cœur de la métropole régionale constitue un avantage pour tous ceux qui la fréquentent: proximité des magasins et des restaurants, logements à quelques minutes de marche à peine. Les étudiantes et les étudiants bénéficient de certains avantages propres à un milieu universitaire, par exemple: gymnases, centres sportifs, bibliothèque, cafétéria, bar étudiant, salles d'étude, etc. Une librairie gérée par les étudiants dessert toute la communauté universitaire en livres et en papeterie de toute sorte.

b) Études
L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue offre actuellement 33 programmes d'études: 9 baccalauréats et 20 certificats au 1er cycle, trois maîtrises et un doctorat. Les programmes à temps plein sont tous dispensés à Rouyn-Noranda; les programmes à temps partiel sont offerts dans ses neuf centres en région et au campus central.

Accessibilité

Le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent donne généralement accès aux programmes de 1er cycle. Certains programmes comportent cependant des conditions d'admission particulières.

Le baccalauréat en travail social sera dorénavant offert à chaque année.

Dimension humaine

Jeune établissement membre du réseau de l'Université du Québec, l'UQAT accueillait, 2 334 étudiants au trimestre d'automne 1989.

Participation

L'étudiant admis et inscrit à l'UQAT peut siéger au sein de plusieurs organismes dont le conseil d'administration, la commission des études, le conseil de module ainsi que les différentes associations étudiantes (conseil étudiant, AIESEC, librairie étudiante).

École de technologie supérieure (ETS)

Adresse

4750, rue Henri-Julien
Montréal (Québec)
H2T 2C8

Numéros de téléphone importants

Numéro général de l'École	(514) 289-8800
Recrutement étudiant	(514) 289-8833
Bureau du registraire	(514) 289-8888

Données sur l'admission

Préexamen du dossier soumis au bureau du registraire

Vérifications techniques

- authenticité des pièces reçues
- conformité du profil d'admission (programmes correspondant à la structure d'accueil mentionnée dans l'annuaire)
- équivalence du diplôme selon une liste établie
- âge du candidat, etc.

Décision prise au bureau du registraire

- admission du candidat en provenance d'un collège
- rejet du candidat non admissible à la suite de vérifications techniques
- attente — pour dossier incomplet
- transmission au comité de sélection du dossier du candidat adulte ou étranger considéré comme admissible

Particularités de l'École

L'École a pour objectifs fondamentaux d'assurer en liaison avec l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche en ingénierie, afin d'assurer au Québec la formation de nouveaux spécialistes universitaires rompus aux réalités industrielles et susceptibles d'organiser, de superviser, de contrôler et de diriger le déroulement des opérations industrielles ainsi que la conception et la réalisation des projets d'ingénierie.

Programmes de baccalauréat

Quatre programmes d'études conduisant au baccalauréat en génie (génie et gestion de la construction, génie électrique, génie mécanique, génie de la production automatisée) sont dispensés selon la formule de l'enseignement coopératif et l'étudiant peut obtenir son baccalauréat en trois ans et un trimestre.

La formation universitaire conduisant au baccalauréat en génie s'appuie sur une alternation continue entre la formation à l'École et la formation en milieu de travail. Elle a comme composantes principales des éléments de mathématiques, de sciences fondamentales, de sciences du génie, de conception et de synthèse d'administration et une sensibilisation pratique aux réalités industrielles, notamment par le biais de trois stages dans un milieu de travail correspondant à la spécialité de l'étudiant.

Le programme à l'École couvre sept trimestres totalisant quatre-vingt-dix-neuf crédits. La formation au travail se fait par trois stages industriels dans le domaine du champ d'études de l'étudiant, couvrant trois ou quatre trimestres ordinaires au terme desquels l'étudiant doit soumettre deux rapports totalisant deux crédits et réaliser un projet synthèse d'une valeur de quatre crédits.

Programmes de certificat

L'École offre également des programmes de certificat dans les domaines de la gestion de la construction, de l'assurance de la qualité, de la production industrielle, des télécommunications et de la production assistée par ordinateur. Ces programmes, d'un minimum de trente crédits chacun, s'adressent surtout à des étudiants à temps partiel.

Le système coopératif de l'École

Pour ses programmes du baccalauréat, l'École a mis au point un système coopératif de formation pour permettre à l'étudiant d'acquérir dans le secteur industriel et de l'ingénierie l'expérience pratique essentielle au travail éventuel du bachelier en ingénierie.

Le **Stage industriel I** d'une durée de quatre mois a pour objectif de sensibiliser l'étudiant aux réalités du milieu industriel et de l'ingénierie, ainsi qu'aux problèmes de communication orale et écrite.

Le **Stage industriel II** d'une durée de quatre ou huit mois, a pour objectif de faire participer l'étudiant à un projet de réalisation de travaux d'ingénierie permettant d'appliquer concrètement

les notions acquises à l'intérieur de ses cours.

Le **Stage industriel III** d'une durée de quatre ou huit mois, a pour objectif principal de permettre à l'étudiant d'apporter une contribution significative à la solution d'un problème réel de nature technique du genre que l'on retrouve dans le milieu technologique, avec ses multiples contraintes économiques, techniques ou autres. Il a également pour objectif d'aider l'étudiant à faire la synthèse des connaissances acquises dans des cours distincts tout au long de son programme d'études à l'École.

N.B. Un seul des stages industriels I ou II peut être d'une durée de huit mois.

Télé-université (TELUQ)

Québec

2635, boulevard Hochelaga, 7e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4V9 Tél. : (418) 657-2262
De l'extérieur 1 800 463-4722

Montréal

4835, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec)
H2J 4C2 Tél. : (514) 522-3540
De l'extérieur 1 800 361-6808

Particularités

La Télé-université s'adresse aux personnes utilisant un système de formation universitaire à distance et ce, en conformité avec les objectifs de l'éducation permanente et dans le prolongement des politiques d'accessibilité à l'enseignement universitaire énoncées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Elle dispense la formation à distance en s'appuyant sur les ressources du réseau d'établissements universitaires déjà existants.

Programmes de certificats

La Télé-université offre les programmes de certificat de 1er cycle suivants :

- communication
- culture scientifique et technologique
- études pluridisciplinaires
- gestion du travail de bureau
- gestion prospective du travail
- informatique appliquée à l'éducation
- sciences sociales

À l'automne 1989, la Télé-université a accueilli près de 7 400 étudiants aux différents cours de ces programmes.

Université de Sherbrooke

Adresse

2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Numéros de téléphone importants

Admission	(819) 821-7668
Aide financière	(819) 821-7665
Information sur les programmes	(819) 821-7680 1 (800) 567-3599
Logement	(819) 821-7663
Télécopieur	(819) 821-7908

Si vous ignorez le poste que vous désirez atteindre, composez (819) 821-7000

Données sur l'admission

a) Cheminement du dossier

Tous les formulaires de demande d'admission doivent être adressés au Bureau du registraire. Celui-ci se charge de constituer le dossier de l'étudiant et effectue une première analyse avant de présenter les candidatures aux différents comités d'admission de l'Université. Le registraire communique aux candidats la réponse officielle de l'Université.

b) Traitement des choix de l'étudiant

Le candidat peut indiquer deux choix sur le même formulaire. Les comités d'admission considèrent les deux choix du candidat au même titre, c'est-à-dire qu'ils traitent le second choix comme s'il s'agissait d'un premier.

S'il y a deux choix, deux dossiers sont constitués, étudiés séparément et deux décisions distinctes sont communiquées.

Un candidat refusé dans son ou ses deux choix de programme peut faire à nouveau un autre choix dans un programme pour lequel l'admission n'est pas contingentée.

c) Modes d'évaluation du dossier scolaire

Dans l'évaluation des dossiers scolaires, les notes du candidat sont converties en cotes z ou écarts réduits. Cette conversion tient compte de la note du candidat à un cours, ainsi que de la moyenne et de la dispersion des notes obtenues par les étudiants de son collège qui ont suivi le même cours durant le même trimestre, la même année, le même secteur et le même groupe.

On détermine ensuite la moyenne des cotes z du candidat.

Cette standardisation des résultats permet d'éliminer les disparités résultant des modes d'évaluation selon les collèges et les disciplines. Les cours d'éducation physique, les cours d'appoint, les cours abandonnés en début de trimestre ainsi que ceux portant la mention «incomplet» n'entrent pas dans cette évaluation standardisée.

Tous les candidats qui ne sont pas des sortants du réseau collégial visent cependant leurs dossiers d'études de façon particulière.

Particularités de l'Université

L'Université offre un large éventail de programmes tant en sciences physiques qu'en sciences humaines et en sciences de la santé. Ses quelques 280 programmes couvrent les trois cycles de l'enseignement universitaire.

L'Université compte neuf facultés: Administration, Droit, Éducation, Éducation physique et sportive, Lettres et Sciences humaines, Médecine, Sciences, Sciences appliquées et Théologie et un Bureau de l'éducation des adultes.

On distingue au 1er cycle deux types de programmes: le programme de baccalauréat et celui de certificat.

Un programme de baccalauréat comporte au moins et normalement 90 crédits. Certains programmes peuvent en comporter jusqu'à 120.

Un programme de certificat comporte 30 crédits.

Composition des programmes de baccalauréat

a) Programme de baccalauréat disciplinaire

Un programme de baccalauréat disciplinaire comporte un minimum de 60 crédits d'activités pédagogiques dans une même discipline ou dans un même champ d'études.

Un programme de baccalauréat disciplinaire est :

— soit spécialisé (avec ou sans concentration), si au moins 80% des crédits portent sur la même discipline ou le même champ d'études;
— soit avec majeure et une mineure ou soit avec majeure et un certificat, s'il comporte 60 crédits portant de façon prépondérante sur un secteur particulier ou un segment d'une discipline ou d'un champ d'études et 30 crédits dans une autre discipline ou un autre champ d'études;
— soit avec une mineure ou un certificat, s'il comporte une mineure ou un certificat dans une autre discipline ou un autre champ d'études.

b) Programme de baccalauréat multidisciplinaire

Un programme de baccalauréat multidisciplinaire comporte :

— soit trois mineures ou certificats;
— soit deux mineures ou certificats et un bloc hétérogène de 30 crédits d'activités pédagogiques dans au moins deux disciplines ou champs d'études autres que celles ou ceux des mineures ou certificats, à raison de 12 crédits au moins pour chacun d'eux. Toutefois un étudiant ne peut, à l'intérieur du baccalauréat multidisciplinaire, terminer deux programmes de certificat ou deux mineures dans une même discipline.

c) Admission contingentée

Voici, à titre indicatif, la liste des programmes qui, en 1990, ont dû faire l'objet de restrictions en raison de leur capacité d'accueil limitée :

Activité physique
Adaptation scolaire
Administration
Droit
Économique
Enseignement au préscolaire et au primaire
Génie chimique
Génie civil
Génie électrique
Génie mécanique
Informatique
Informatique de gestion
Médecine
Psychoéducation
Psychologie

Droits de scolarité et autres frais

a) Inscription à temps complet

L'étudiant inscrit à temps complet doit débourser 515,75 $ par trimestre, ce montant comprenant 410 $ de droits de scolarité, 68,25 $ de frais afférents donnant accès aux services aux étudiants et 37,50 $ de frais afférents de fournitures et de matériel d'enseignement à l'exclusion des textes recommandés ou leur équivalent. Il n'y a pas de frais afférents dans le cas d'une inscription à un troisième trimestre dans la même année universitaire.

En vertu d'ententes [illegible], l'Université perçoit [illegible].

Pour les programmes offerts en régime coopératif, les frais administratifs sont de 125 $ par stage.

Pour l'inscription à temps complet, les droits d'inscription sont payables en deux versements.

Le premier versement de 75 $ doit être effectué à l'inscription; le second versement est égal au solde des droits et inclut, le cas échéant, les droits additionnels imposés pour une inscription en retard; il doit être effectué au plus tard 21 jours après la date de facturation du Service des finances.

b) Inscription à temps partiel

L'étudiant inscrit à temps partiel doit débourser 40,42 $ par crédit, ce montant comprenant 31,67 $ de droits de scolarité, 6,25 $ de droits afférents donnant accès à certains services aux étudiants et 2,50 $ de frais afférents de fournitures et de matériel d'enseignement, à l'exclusion des textes recommandés ou leur équivalent.

Régime coopératif

Le régime coopératif est une méthode de formation en vertu de laquelle l'étudiant complète les connaissances théoriques reçues à l'Université par une expérience pratique acquise en milieu de travail, se préparant ainsi graduellement à exercer l'activité professionnelle à laquelle il se destine.

Le régime coopératif consiste dans l'alternance, par période de quatre mois, de sessions d'études sur le campus et de stages rémunérés en milieu de travail. Les stages contribuent ainsi au financement des études.

Au 1er cycle, l'Université de Sherbrooke offre, en régime coopératif, les programmes suivants:

— Activité physique (intervention en milieux extrascolaires)
— Administration
— Chimie
— Économique
— Études anglaises (rédaction professionnelle)
— Études françaises (rédaction française et communications)
— Génie chimique
— Génie civil
— Génie électrique
— Génie mécanique
— Géographie
— Géographie physique
— Information et orientation professionnelles
— Informatique
— Informatique de gestion
— Mathématiques (statistiques ou recherche opérationnelle)
— Physique

Logement sur le campus

Chacun des deux campus de l'Université est doté de résidences pouvant accueillir au total 1 220 étudiants et étudiantes. Ces résidences modernes et confortables sont équipées de cuisinettes. Environ 300 places sont disponibles chaque année pour les nouveaux arrivants, les autres étant retenues par les étudiants déjà aux études.

S'il désire réserver une place, le candidat doit l'indiquer sur le formulaire de demande d'admission.

« Premiers arrivés, premiers servis » : tel est le principe adopté pour attribuer les places. Compte tenu des annulations et des déplacements, tout candidat peut voir son nom porté sur une liste d'attente.

À noter qu'à son arrivée à l'Université, le nouvel étudiant doit accepter de partager une chambre à deux lits. Il pourra obtenir, lorsque ce sera possible, une chambre simple s'il en a manifesté le désir.

Il est d'autant plus facile de se trouver un logement dans Sherbrooke que le Service du logement et des résidences de l'Université tient à jour, à l'intention des étudiants qui ne peuvent ou ne veulent pas résider sur le campus, un fichier des chambres et appartements disponibles dans la ville.

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser au Service du logement: (819) 821-7663.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

PRIÈRE D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Veuillez me faire parvenir des renseignements
sur les programmes suivants

Veuillez faire parvenir la documentation à

NOM PRÉNOM

ADRESSE N° RUE APT

VILLE/PROVINCE CODE POSTAL

N° DE TÉLÉPHONE (no rég.) ( )

NOM DU COLLÈGE

Inscription actuelle 1re collégiale Générale Professionnelle

2e collégiale Générale Professionnelle

3e collégiale Professionnelle

PRIÈRE D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Veuillez me faire parvenir des renseignements
sur les programmes suivants

Veuillez faire parvenir la documentation à

NOM PRÉNOM

ADRESSE N° RUE APT

VILLE/PROVINCE CODE POSTAL

N° DE TÉLÉPHONE (no rég.) ( )

NOM DU COLLÈGE

Inscription actuelle 1re collégiale Générale Professionnelle

2e collégiale Générale Professionnelle

3e collégiale Professionnelle

CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires